

**CHAPTER 10****GUARDS, SENTRIES AND ESCORTS****SECTION 1****GENERAL****INTRODUCTION**

1. A guard is a body of troops concerned with the physical security of property or the security and honour of a dignitary. The strength of a guard is dependent on its task. For ceremonial purposes, it may be either:

- a. a guard of honour, which is mounted for a dignitary (Section 2);
- b. an entrance or departure guard, which may be mounted in lieu of a guard of honour for an arriving or departing dignitary (Section 3); or
- c. a quarter guard (originally a quarters, barrack or camp guard, including a household guard for dignitaries such as the Governor General as head of state), which is mounted for a barrack, camp or building, but may also be used to pay compliments to a visiting dignitary (Section 4).

2. As a guide, a guard of honour is mounted:

- a. on state occasions;
- b. to formally receive a Commonwealth or foreign general officer when making an official visit to Canada; and
- c. when it is desirable to provide a ceremonial welcome to Canadian dignitaries on very formal occasions, but a unit review is not appropriate or possible.

3. On other occasions, including family visits by Colonels-in-Chief, it is more normal to mount and call out a quarter guard if a ceremonial reception is desired.

**CHAPITRE 10****GARDES, SENTINELLES ET ESCORTES****SECTION 1****GÉNÉRALITÉS****INTRODUCTION**

1. Une garde est un détachement de troupes affecté à la protection physique de la propriété ou à la sécurité d'un dignitaire ou encore chargé de rendre les honneurs à un dignitaire. L'effectif d'une garde dépend de sa tâche. Aux fins du cérémonial, il peut s'agir soit :

- a. d'une garde d'honneur, qui est établie pour un dignitaire (section 2);
- b. d'une garde d'arrivée ou de départ, qui peut être établie en guise de garde d'honneur pour marquer l'arrivée ou le départ d'un dignitaire (section 3); ou
- c. d'une garde de caserne (initialement une garde de caserne, de baraquement ou de campement, y compris une garde privée pour les dignitaires comme le Gouverneur général ou un chef d'État), qui est établie pour un baraquement, un campement ou un immeuble mais qui peut également être chargée de rendre les honneurs à un dignitaire de passage (section 4).

2. En règle générale, une garde d'honneur est établie :

- a. à l'occasion de cérémonies officielles;
- b. pour recevoir de façon officielle un officier général d'un pays du Commonwealth ou d'un pays étranger en visite officielle au Canada; et
- c. lorsqu'il est souhaitable d'accueillir officiellement des dignitaires canadiens lors de cérémonies officielles mais qu'il n'est pas approprié ou pas possible de passer l'unité en revue.

3. En d'autres circonstances, y compris les visites des colonels en chef à leurs unités, il est plus normal d'établir et d'appeler une garde de caserne si l'on désire une cérémonie.

4. An escort, other than an escort for or to a Colour (see chapters 8 and 9), is a body of mounted or dismounted troops concerned with the security and honour of a dignitary on the move. The strength of an escort is dependent on its task. Escorts are manpower-intensive and are now rarely used except for funerals (see Chapter 11) and, except in that context, are not discussed further in this manual.

## **COLOURS**

5. Colours may be carried by an escort, guard of honour or household guard.

## **PARADE FORMAT**

6. Guards will normally parade in two ranks, in line, with shoulder to shoulder dressing. However, the guard commander may vary this formation if necessary to fit the circumstances. For example, if the dimensions of the parade ground or space so dictate, a guard of honour may form up in column of divisions or sections. Since the strength of a guard is related to its task, the numbers on parade are more important than the formation adopted.

7. Guards shall pay compliments in review order (see Chapter 9, Section 2, paragraphs 13 to 17). Colours may be marched on parade directly into position in review order for guards of honour and household guards formed up in line, or for those in column of divisions when the officers are already in review order.

4. Une escorte, autre qu'une escorte du drapeau consacré (voir les chapitres 8 et 9), est un corps de troupes à pied ou montées chargées d'assurer la sécurité d'un dignitaire qui prend part à un défilé ou de lui rendre les honneurs. L'effectif d'une escorte dépend de sa tâche. Les escortes exigent beaucoup de personnel et ne sont plus utilisées qu'en de rares occasions, à l'exception des funérailles (voir le chapitre 11), et ne sont pas décrites plus en détail dans le présent manuel sauf dans ce contexte particulier.

## **DRAPEAUX CONSACRÉS**

5. Les drapeaux consacrés peuvent être portés par une escorte, une garde d'honneur ou une garde privée.

## **RASSEMBLEMENT DES GARDES**

6. Les gardes se rassemblent normalement sur deux rangs, en ligne, épaule à épaule. Toutefois, le commandant de la garde peut varier cette formation si cela est nécessaire pour s'adapter aux circonstances. Par exemple, la garde d'honneur peut se former en colonne par division ou par section si les dimensions du terrain de rassemblement ou l'espace disponible l'exigent. Comme l'effectif d'une garde dépend de la tâche qu'elle doit accomplir, le nombre de militaires qui participent au rassemblement est plus important que la formation adoptée.

7. Les gardes rendent les honneurs en ordre de revue (voir les paragraphes 13 à 17 de la section 2 du chapitre 9). On peut amener les drapeaux consacrés sur le terrain de rassemblement directement à leur position, en ordre de revue dans le cas de la garde d'honneur et de la garde privée formée en ligne, ou dans le cas d'une garde formée en colonne de divisions, lorsque les officiers sont déjà en ordre de revue.

**SECTION 2****GUARDS OF HONOUR****GENERAL**

1. Guards of honour are mounted for distinguished personages and general officers in accordance with instructions issued in A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, Chapter 13, Annex A.

2. A 100-person royal or state guard of honour is composed of:

- a. one major;
- b. two captains or lieutenants;
- c. one master warrant officer;
- d. one warrant officer;
- e. two sergeants; and
- f. 96 corporals/privates.

3. A 50-person or general guard of honour is composed of:

- a. one captain;
- b. two captains or lieutenants;
- c. one master warrant officer;
- d. one warrant officer;
- e. two sergeants; and
- f. 48 corporals/privates.

4. If it is not practicable to provide a guard of honour of the strength as indicated above, the numbers may be reduced, provided that the reduction will not affect the honours to which the visiting personage is entitled. If numbers must be reduced by more than one-quarter, the commander should consider mounting a quarter guard in lieu.

**SECTION 2****GARDES D'HONNEUR****GÉNÉRALITÉS**

1. On forme des gardes d'honneur pour rendre les honneurs aux personnages de marque et aux officiers généraux conformément aux indications de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, annexe A, chapitre 13.

2. Une garde d'honneur royale ou d'État de 100 personnes comprend les éléments suivants :

- a. un major;
- b. deux capitaines ou lieutenants;
- c. un adjudant-maître;
- d. un adjudant;
- e. deux sergents; et
- f. quatre-vingt-seize caporaux/soldats.

3. Une garde d'honneur générale de 50 personnes comprend les éléments suivants :

- a. un capitaine;
- b. deux capitaines ou lieutenants;
- c. un adjudant-maître;
- d. un adjudant;
- e. deux sergents; et
- f. quarante-huit caporaux et soldats.

4. S'il est impossible de réunir les effectifs indiqués ci-dessus, on peut réduire le nombre de la garde à condition toutefois que cela ne touche pas les honneurs auxquels a droit le personnage de marque. S'il faut réduire l'effectif de plus d'un quart, le commandant doit envisager la possibilité d'établir une garde de caserne à la place.

5. On some occasions when a guard of honour would be appropriate but the unit's actual strength is too small to mount one, and the commander does not wish to mount a quarter guard in lieu, consideration should be given to parading the entire unit for review. Depending on the circumstances, the review ceremony could be abbreviated.

## **GUARD FORMATIONS**

6. The guard shall form up in two divisions, as per company drill (Figure 10-2-1). The warrant and senior non-commissioned officers shall take posts in order of seniority as the:

- a. right marker;
- b. left marker;
- c. right marker of the left division; and
- d. left marker of the right division.

7. Divisions of the larger guard may each be subdivided into two sections for ease of manoeuvre.

8. If a band is in attendance, it should be positioned in the centre rear of the guard of honour, but, if space does not permit this, the band may be positioned on a flank.

9. The band may be a military band, corps of drums (bugles), or pipes and drums. If both a military and other band are available, they may be combined, but only the military band will play for salutes.

10. When individual movements are required of each division, words of command will be given by the division commanders in the same manner as for company drill.

## **FALLING IN THE GUARD**

11. The master warrant officer shall fall in the guard as for company drill, with division left markers acting as platoon warrant officer/non-commissioned officers. The master warrant officer shall turn the guard over to the guard commander, who shall fall in the officers. The Colour or flags shall then be marched on, with compliments, as appropriate.

5. Dans certaines circonstances, lorsqu'il serait approprié de former une garde d'honneur mais que l'effectif réel de l'unité n'est pas assez nombreux à cette fin et que le commandant ne désire pas former une garde de caserne à la place, on peut envisager la possibilité de faire défiler toute l'unité en vue de la revue. Selon les circonstances, la revue peut être abrégée.

## **FORMATIONS DE GARDES**

6. La garde doit se former en deux divisions, comme dans le cas de l'exercice de compagnie (figure 10-2-1). L'adjudant et les sous-officiers supérieurs doivent être placés par ordre de grade comme suit :

- a. guide de droite;
- b. guide de gauche;
- c. guide de droite de la division de gauche; et
- d. guide de gauche de la division de droite.

7. Les divisions de la grande garde peuvent être subdivisées à leur tour en deux sections pour faciliter la manœuvre.

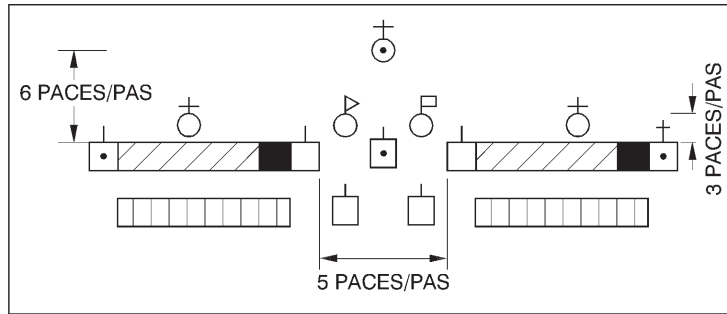
8. Si une musique participe à la cérémonie, elle doit être placée à l'arrière de la garde d'honneur, centrée sur celle-ci, mais si cela est impossible faute d'espace, la musique peut être placée sur un flanc.

9. La musique peut être une musique militaire, un corps de tambours (clairons) ou un corps de cornemuses et de tambours. S'il y a à la fois une musique militaire et une autre musique, elles peuvent être combinées, mais seule la musique militaire doit jouer les saluts.

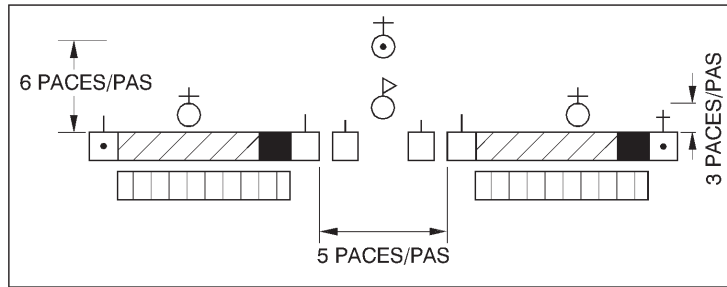
10. Si les divisions doivent manoeuvrer indépendamment, les commandements leur sont donnés par leur commandant respectif comme dans le cas de l'exercice au sein d'une compagnie.

## **RASSEMBLEMENT DE LA GARDE**

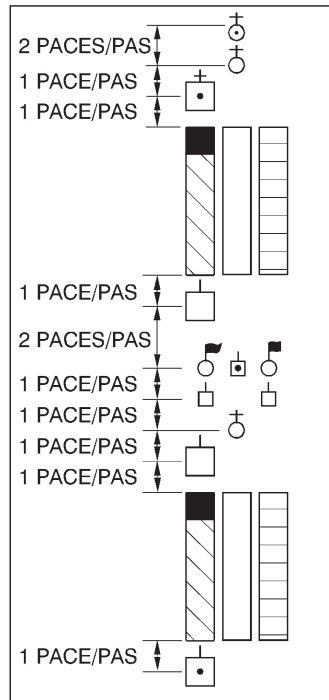
11. L'adjudant-maître procède au rassemblement de la garde de la même façon que pour l'exercice au sein d'une compagnie, les guides de gauche de la division agissant comme adjudant ou sous-officier de peloton. L'adjudant-maître doit remettre le commandement au commandant de la garde, qui doit ordonner aux officiers de prendre position. Il doit faire avancer les drapeaux consacrés ou les drapeaux et rendre les honneurs appropriés.



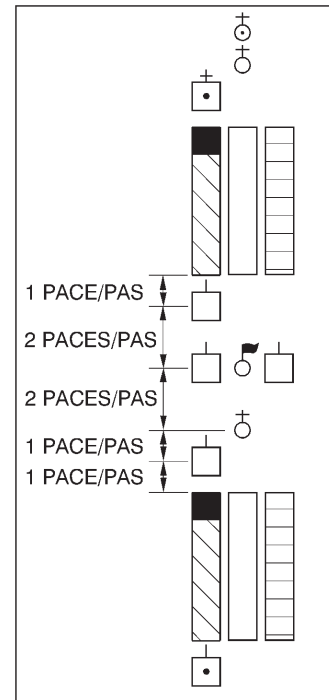
GUARD OF HONOUR WITH STAND OF COLOURS IN LINE IN REVIEW ORDER  
 GARDE D'HONNEUR EN LIGNE AVEC UN ENSEMBLE DE DRAPEAUX CONSACRÉS, EN ORDRE DE REVUE



GUARD OF HONOUR WITH SINGLE COLOUR IN LINE IN REVIEW ORDER  
 GARDE D'HONNEUR EN LIGNE AVEC UN SEUL DRAPEAU CONSACRÉ, EN ORDRE DE REVUE



GUARD OF HONOUR WITH TWO COLOURS/FLAGS  
 IN COLUMN OF ROUTE  
 GARDE D'HONNEUR EN COLONNE DE ROUTE  
 AVEC DEUX DRAPEAUX CONSACRÉS



GUARD OF HONOUR WITH SINGLE COLOUR IN  
 COLUMN OF ROUTE  
 GARDE D'HONNEUR EN COLONNE DE ROUTE  
 AVEC UN SEUL DRAPEAU CONSACRÉ

Figure 10-2-1 Guard of Honour Formations  
 Figure 10-2-1 Formations de gardes d'honneur

12. When the guard arrives opposite the centre of the dais, it shall be halted, turned to the front and formed into two ranks from three. The guard then shall open order and right (inwards) dress. Dressing shall be shoulder to shoulder, with no spaces left between divisions or sections, or between divisions and any Colour or flag party. Officers and Colours shall take post in review order. The guard shall then be stood at ease while awaiting the arrival of the personage for whom it has been mounted.

13. If the fall-in takes place in front of the dais and no march on is required, the guard may fall in, in two ranks, in review order.

### **MOUNTING THE GUARD OF HONOUR**

14. When the personage for whom the guard of honour is mounted arrives, the guard commander shall order GUARD OF HONOUR, ATTEN – TION; and SHOULDER – ARMS.

15. When the personage has taken position on the dais, the guard commander shall give the command GUARD OF HONOUR, ROYAL (STATE) (GENERAL) SALUTE, PRESENT – ARMS. The band shall commence playing on the last movement of the present arms.

16. The guard commander next orders SHOULDER – ARMS; and ORDER – ARMS, and then marches to the personage, salutes, states his rank and name, and the name of the unit/base/station providing the guard of honour, and inquires if the personage wishes to inspect the Guard.

17. The Colours remain at the carry whenever the guard of honour orders arms.

### **INSPECTION**

18. If the personage wishes to inspect the guard of honour, the inspection will be carried out as if the guard is a single unit rather than by divisions. Unless the personage expresses a personal wish to do otherwise, only the front of each rank is inspected, the personage proceeding right to left along the front rank and left to right along the rear rank. The inspecting party shall be as follows:

12. Lorsque la garde arrive en face du centre de l'estrade d'honneur, le commandant lui donne l'ordre de s'arrêter, de tourner vers l'avant et de se reformer sur deux rangs. Puis, il fait ouvrir les rangs et procède à l'alignement par la droite. L'alignement doit se faire épaule à épaule, sans espace entre les divisions ou les sections, ni entre les divisions et la garde des drapeaux consacrés ou des drapeaux. Les officiers et les porte-drapeaux consacrés doivent se placer en ordre de revue. La garde doit alors être mise à la position en place repos en attendant l'arrivée du dignitaire à qui elle doit rendre les honneurs.

13. Si le rassemblement se fait en face de l'estrade d'honneur sans que les troupes aient à se déplacer pour s'y rendre, la garde peut être formée sur deux rangs, en ordre de revue.

### **FAÇON DE MONTER LA GARDE D'HONNEUR**

14. À l'arrivée du dignitaire, le commandant de la garde donne les commandements « GARDE D'HONNEUR, GARDE-À — VOUS »; et « À L'ÉPAULE — ARMES ».

15. Lorsque le dignitaire a pris place sur l'estrade d'honneur, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE D'HONNEUR, SALUT ROYAL (D'ÉTAT) (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ — ARMES ». La musique commence à jouer au dernier mouvement du présentez armes.

16. Le commandant de la garde donne ensuite les commandements « À L'ÉPAULE — ARMES »; et « AU PIED — ARMES », puis s'approche du dignitaire, salue, décline son grade et son nom ainsi que le nom de l'unité, de la base ou de la station d'appartenance de la garde et demande au dignitaire s'il désire passer la garde en revue.

17. Les drapeaux consacrés demeurent à la position au port chaque fois que la garde d'honneur met les armes au pied.

### **REVUE**

18. Si le dignitaire désire passer la garde d'honneur en revue, il doit procéder comme si la garde était une seule unité plutôt que plusieurs sections. À moins que le dignitaire n'exprime le désir de procéder autrement, il ne passe en revue que le front de chaque rang, se déplaçant de la droite vers la gauche le long du rang avant et de la gauche vers la droite le long du rang arrière. Le dignitaire et sa suite doivent prendre place dans l'ordre suivant :

- |  |   |
|--|---|
| <p>a. the honoured personage, shall be nearest the guard and the rank being inspected, otherwise the personage shall be on the guard commander's right;</p> <p>b. the guard commander, beside the personage; and</p> <p>c. in certain instances, the personage may have already been met and greeted officially by another dignitary, such as a Canadian Cabinet Minister for visiting foreign ministers. In such a case, the host dignitary might accompany the personage, walking immediately behind, with any fourth member of the entourage behind the guard commander. If the personage is Her Majesty The Queen, she has expressed her pleasure that only the guard commander will accompany her on an inspection.</p> | <p>a. le dignitaire se place le plus près de la garde et du rang qu'il doit passer en revue ou à la droite du commandant de la garde;</p> <p>b. le commandant de la garde se place à côté du dignitaire; et</p> <p>c. dans certains cas, le dignitaire peut déjà avoir été accueilli officiellement par un autre dignitaire, comme un ministre du cabinet du Gouvernement du Canada qui rencontre les ministres étrangers de passage. Dans ce cas, le dignitaire du pays hôte peut accompagner le dignitaire étranger, en marchant immédiatement derrière lui, le quatrième membre de la suite se plaçant derrière le commandant de la garde. Si le dignitaire est Sa Majesté la Reine, celle-ci exprime le désir que seul le commandant de la garde l'accompagne au cours de la revue.</p> |
|--|---|

19. When the personage arrives at the right flank to begin the inspection, the band shall commence playing appropriate music.

19. Lorsque le dignitaire arrive au flanc droit pour commencer la revue, la musique doit commencer à jouer une pièce appropriée.

20. The Colour or National Flag is saluted on the march normally during the inspection of the front rank, i.e., the guard commander, with sword at the carry, turns head and eyes towards the Colour or National Flag.

20. Au cours de la revue du rang avant, le commandant de la garde doit saluer le drapeau consacré ou le Drapeau national, sabre en main, en tournant la tête vers le drapeau consacré ou les drapeaux.

21. Bands providing accompanying music for the ceremony are not usually inspected, nor conductors introduced, unless the visiting personage specifically requests.

21. Les musiques qui participent à la cérémonie ne sont habituellement pas passées en revue et les chefs de musique ne sont pas présentés, à moins que le dignitaire n'en fasse expressément la demande.

22. On completion of the inspection of the guard of honour, the band shall cease to play and the guard commander shall accompany the visiting personage directly back to the dais, salute and return to his original position.

22. À la fin de la revue de la garde d'honneur, la musique cesse de jouer, le commandant de la garde accompagne le dignitaire directement à l'estrade d'honneur, le salue et retourne à sa place initiale.

#### **DISMOUNTING AND DISMISSAL**

#### **DÉPART ET DISPERSION DE LA GARDE**

23. The guard may remain mounted if the personage carries out the scheduled activity at that location. For example, a guard of honour mounted for the Governor General at Parliament for the Speech from the Throne may remain mounted while the Governor General enters Parliament and delivers the speech; if the wait is lengthy, the troops may be stood at ease or even temporarily moved off the inspection location.

23. La garde peut demeurer en place si le dignitaire participe à une activité prévue à cet endroit. Par exemple, une garde d'honneur formée pour le Gouverneur général au parlement à l'occasion du discours du trône peut demeurer en place pendant que le Gouverneur général entre au parlement et prononce le discours; si l'attente est longue, on peut ordonner aux troupes d'adopter la position en place repos ou on peut même leur faire quitter temporairement le lieu de la revue.

24. When its duty as a guard of honour is completed, either after the scheduled activity or immediately after the inspection, the guard shall pay departing compliments to the honoured personage. The guard commander shall order SHOULDER – ARMS; and GUARD OF HONOUR, ROYAL (STATE) (GENERAL) SALUTE, PRESENT – ARMS. The band will commence playing on the final drill movement. Upon completion of the salute, the guard commander shall order SHOULDER – ARMS.

25. The guard shall normally wait for the personage to depart before being marched off and dismissed. If the personage will be remaining in location and circumstances warrant, the guard may be marched past the visiting personage in either column of divisions (sections) or column of route as it leaves its place of duty.

24. Lorsque sa tâche en tant que garde d'honneur est terminée, soit après une activité prévue ou immédiatement après la revue, la garde peut rendre les honneurs au dignitaire au moment de son départ. Le commandant de la garde donne les commandements « À L'ÉPAULE — ARMES »; et « GARDE D'HONNEUR, SALUT ROYAL (D'ÉTAT) (GÉNÉRAL), PRÉSENTEZ — ARMES ». La musique commence à jouer au dernier mouvement du présentez armes. À la fin du salut, le commandant de la garde donne l'ordre « À L'ÉPAULE — ARMES ».

25. La garde attend normalement que le dignitaire quitte les lieux avant de quitter le terrain de rassemblement et de se disperser. Si le dignitaire doit demeurer sur place et si les circonstances l'exigent, la garde peut défiler devant le dignitaire soit en colonne de divisions (sections) ou en colonne de route au moment de quitter les lieux.



### SECTION 3

#### QUARTER GUARDS AND SENTRIES

##### GENERAL

1. In peacetime, quarter guards are usually mounted for ceremonial rather than functional purposes. The quarter guard may also be used to pay compliments to visiting dignitaries when insufficient personnel prevent the mounting of a guard of honour.

##### DEFINITIONS

2. **Sentry Post.** The location at which a single or double sentry is posted.

3. **Sentry Station.** The position where the sentry stands in front of his sentry box when not patrolling his beat.

4. **Grand Rounds.** The visits to a guard made by the Senior Duty Officer during his tour of duty. The guard is turned out and inspected by him.

5. **Visiting Rounds.** The visits to a guard made by the Duty Officer during his tour of duty. The guard is turned out and inspected by him.

##### COMPOSITION OF GUARDS

6. The strength of a quarter guard shall be dependent upon the number of single or double posts to be manned during a normal 24-hour period of duty. Each sentry remains on post for a period of two hours at four-hour intervals, and one or two spare members are provided (see Table 10-3-1).

7. Guards mounted for the purely ceremonial purpose of paying compliments to visiting dignitaries — that is, “ceremonial quarter guards” — shall be formed with the strength to man two posts with double sentries, that is, a total of 17 personnel.

8. In order to transmit the audible signals detailed in paragraphs 30 to 32, ceremonial sentries shall be armed with the C7 rifle only.

### SECTION 3

#### GARDES DE CASERNE ET SENTINELLES

##### GÉNÉRALITÉS

1. En temps de paix, on forme une garde de caserne aux fins du cérémonial plutôt qu'à des fins pratiques. La garde de caserne peut également servir à rendre les honneurs à des dignitaires de passage lorsqu'il est impossible de former une garde d'honneur, faute de personnel.

##### DÉFINITIONS

2. **Poste de guet.** Endroit patrouillé par une ou deux sentinelles.

3. **Poste de sentinelle.** L'emplacement où se tient une sentinelle devant sa guérite lorsqu'elle ne patrouille pas son secteur.

4. **Grandes rondes.** Les visites que fait l'officier supérieur de service à une garde pendant son tour de service. L'officier appelle la garde aux armes pour l'inspecter.

5. **Rondes d'inspection.** Les visites que fait l'officier de service à une garde pendant son tour de service. L'officier appelle la garde aux armes pour l'inspecter.

##### COMPOSITION DES GARDES

6. L'effectif d'une garde de caserne dépend du nombre de postes simples et de postes doubles à doter pendant un tour de service normal de 24 heures. Chaque sentinelle demeure en poste pendant une période de deux heures, toutes les quatre heures, et une ou deux sentinelles sont gardées en réserve (voir tableau 10-3-1).

7. Une garde formée essentiellement pour rendre les honneurs à des dignitaires de passage au cours d'une cérémonie, c'est-à-dire une garde de caserne de cérémonie, doit se composer du nombre de militaires nécessaires pour doter deux postes de guet doubles, c'est-à-dire d'un total de 17 personnes.

8. Afin de transmettre les signaux sonores énoncés aux paragraphes 30 à 32, les sentinelles de cérémonie doivent être armées du fusil C7 seulement.

Serial	Number of Posts	Double Sentries	Single Sentries	Spares	Trumpeter/ Bugler	Guard commander	Guard Second in Command	Total Strength
Numéro	Nombre de postes	Postes doubles	Postes simples	Suppléants	Trompette ou clairon	Commandant de la garde	Commandant adjoint de la garde	Effectif total
1	3	18		2	1	1	1	23
2	2	12		2	1	1	1	17
3	1	6		1	1	1	1	10
4	3		9	1	1	1	1	13
5	2		6	1	1	1	1	10
6	1		3	1	1	1	1	7

Table 10-3-1 Composition of Quarter Guards  
Tableau 10-3-1 Composition des gardes de caserne

9. The ceremonial quarter guard commander, a sergeant, is assisted by a second in command, usually the corporal of the guard, who is responsible for posting the sentries. The members of the guard are corporals and privates. In accordance with CF custom, a trumpeter/bugler shall be included to sound official calls.

9. Le commandant de la garde de caserne de cérémonie, qui est habituellement un sergent, est assisté par un adjoint, habituellement le caporal de la garde, qui est chargé de poster les sentinelles. Les membres de la garde sont des caporaux et des soldats. Conformément aux coutumes des FC, une trompette ou un clairon devrait participer aux appels officiels.

#### NOTE

In situations where the unit mounting the guard is organized and uniformed as a Scottish or Irish unit, and is authorized as pipe band, a piper may be ordered to augment the quarter guard to provide musical support other than official calls.

#### NOTA

Si l'unité qui monte la garde est une unité écossaise ou irlandaise, qu'elle porte l'uniforme correspondant et qu'elle a droit à un corps de cornemuses et de tambours, on peut ordonner à un cornemuseur de se joindre à la garde de caserne pour toute musique autre que les appels officiels.

#### DUTIES OF THE GUARD

10. Duties of the guard shall be published in unit standing orders. Orders are to be read out loud to each sentry when being posted. These orders shall include:

- a. the reasons for which he is posted;
- b. the extent of his beat;
- c. the position of neighbouring posts; and

#### CONSIGNES DE LA GARDE

10. Les consignes de la garde sont publiées dans les ordres permanents de l'unité. On doit lire les consignes à haute voix à chaque sentinelle au moment de la poster. Les consignes doivent comprendre :

- a. les raisons pour lesquelles la sentinelle occupe le poste;
- b. l'étendue de son secteur de surveillance;
- c. l'emplacement des postes voisins; et

- d. any special orders not contained in unit standing orders.

11. A sentry with protective as well as ceremonial duties shall challenge suspicious persons or those approaching without clear authority to pass. The sentry shall port arms and carry out the normal tactical sequence of HALT; ADVANCE ONE AND BE RECOGNIZED; and password if needed. If permission to pass is granted, the sentry shall pay any appropriate compliments.

### COMPLIMENTS

12. The guard shall be turned out (paragraphs 48 to 59):

- a. for armed parties, including armoured fighting vehicles;
- b. to pay compliments between reveille and retreat to general officers;
- c. to pay compliments once a day between reveille and retreat to the commanding officer;
- d. for grand rounds and visiting rounds;
- e. at reveille and retreat for inspection by the guard commander; and
- f. as directed by unit standing orders.

13. The guard shall not be turned out for unarmed parties.

14. Compliments shall be made as follows:

- a. **General Officers.** The guard shall be turned out and present arms. Sentries shall present arms.
- b. **Senior Officers (Colonels, Lieutenant-Colonels and Majors).** The guard shall present arms. Sentries shall present arms.
- c. **Junior Officers (Captains and Lieutenants).** The guard shall shoulder arms and the guard commander shall salute at the shoulder. Sentries shall be at the shoulder.

- d. tout ordre particulier non indiqué dans les ordres permanents de l'unité.

11. Une sentinelle qui, en plus des tâches relatives au cérémonial, a des tâches de protection, doit sommer les intrus ou les personnes qui s'approchent sans y être clairement autorisées. La sentinelle doit tenir l'arme au port et exécuter la sommation habituelle comme ceci : « HALTE; AVANCEZ UN PAR UN ET IDENTIFIEZ-VOUS »; elle doit également demander un mot de passe s'il y a lieu. Si la personne est autorisée à entrer, la sentinelle doit lui rendre les honneurs appropriés.

### SALUTS

12. La garde doit être appelée aux armes (paragraphes 48 à 59) dans les cas suivants :

- a. pour saluer les détachements armés, y compris les véhicules blindés de combat;
- b. pour rendre les honneurs aux officiers généraux entre le réveil et la retraite;
- c. pour rendre les honneurs au commandant une fois par jour entre le réveil et la retraite;
- d. à l'occasion des grandes rondes et des rondes d'inspection;
- e. au réveil et à la retraite pour l'inspection effectuée par le commandant de la garde; et
- f. dans les cas indiqués dans les ordres permanents de l'unité.

13. La garde n'est pas appelée aux armes pour les détachements qui ne sont pas armés.

14. La garde rend les honneurs de la façon suivante :

- a. **Officiers généraux.** La garde est appelée aux armes et présente les armes. Les sentinelles présentent les armes.
- b. **Officiers supérieurs (colonels, lieutenants-colonels et majors).** La garde présente les armes. Les sentinelles présentent les armes.
- c. **Officiers subalternes (capitaines et lieutenants).** Les membres de la garde mettent l'arme à l'épaule et le commandant de la garde salue avec l'arme à l'épaule. Les sentinelles doivent avoir l'arme à l'épaule.

**d. Armed Parties**

- (1) To a battalion or equivalent, or a battery of artillery with its guns, the guard shall present arms.
- (2) To less than the above, the guard shall shoulder arms and the guard commander shall salute if applicable.

15. Sentries in sentry boxes shall pay compliments simply by coming to attention.

16. Sentries shall shoulder arms on hearing a national anthem. If in the vicinity of a guard which is presenting arms, they shall present arms in time with the guard.

17. A sentry patrolling his beat shall attempt to complete his patrol and halt at his station before paying compliments.

18. When a sentry is visited by a duty officer, the sentry shall salute and state his post number, i.e., "Post No. 1, Sir".

19. When both the old and new guard are on parade together, and it is necessary to pay compliments, words of command will be given to both by the senior rank on parade or in the case of both guards being commanded by persons of equal rank, by the commander of the old guard until the relief of sentries is complete, then by the new guard commander.

**SENTRY DRILLS**

20. When teaching sentry drills, verbal commands shall be prefixed with "AS A SENTRY". This indicates that several drill movements are being combined. The commands shown in this article are used for training sentries. The signals used as commands by double sentries are detailed in paragraphs 30 to 32.

**d. Détachements armés**

- (1) La garde présente les armes à un bataillon ou à une formation équivalente ou à une batterie d'artillerie avec ses canons.
- (2) Dans le cas d'une formation moins importante, les membres de la garde mettent l'arme à l'épaule et le commandant de la garde salue s'il y a lieu.

15. Les sentinelles qui se trouvent dans leur guérite rendent les honneurs simplement en se mettant au garde-à-vous.

16. Les sentinelles doivent mettre l'arme à l'épaule au son d'un hymne national. S'il y a une garde à proximité qui présente les armes, elles doivent le faire également au même moment que la garde.

17. Lorsqu'une sentinelle fait sa ronde, elle doit s'efforcer de la terminer et s'arrêter à son poste avant de saluer.

18. Lorsqu'un officier de service visite une sentinelle, celle-ci doit saluer et indiquer le numéro de son poste comme suit : « Poste n° 1, Monsieur ».

19. Lorsque la garde descendante et la garde montante défilent ensemble et qu'elles doivent rendre les honneurs, les commandements sont donnés aux deux gardes par le militaire le plus haut gradé sur le terrain de rassemblement ou, si les deux gardes sont commandées par des militaires qui ont le même grade, par le commandant de la garde descendante jusqu'à ce que la relève des sentinelles soit terminée et par le commandant de la garde montante par la suite.

**EXERCICES DES SENTINELLES**

20. Au cours des exercices des sentinelles, on doit faire précéder les commandements de l'avertissement « EN FACTION », indiquant ainsi l'exécution d'une combinaison de plusieurs mouvements. Les commandements indiqués dans le présent article sont utilisés pour l'instruction des sentinelles. Les signaux décrits aux paragraphes 30 à 32 sont utilisés à titre de commandements par les sentinelles doubles.

21. A sentry normally takes station one full pace directly in front of his sentry box. He may take up a position inside the sentry box in inclement weather, both sentries on a double post working together.

21. Une sentinelle se poste normalement à un pas de sa guérite, directement devant celle-ci. Elle peut se tenir à l'intérieur de sa guérite par mauvais temps, les deux sentinelles d'un poste double travaillant ensemble.

22. When at his station and in his sentry box, a sentry stands at ease.

22. Lorsqu'elle est à son poste et dans sa guérite, la sentinelle adopte la position en place repos.

23. When on his beat, a sentry:
- a. marches with normal cadence in quick time at the shoulder arms;
  - b. turns outwards when turning at the end of his beat; and
  - c. stops marching only at his station.

23. Lorsqu'elle fait sa ronde, la sentinelle :
- a. se déplace normalement au pas cadencé l'arme à l'épaule;
  - b. tourne vers l'extérieur lorsqu'elle fait demi-tour à la fin de sa ronde; et
  - c. ne s'arrête qu'une fois rendue à son poste.

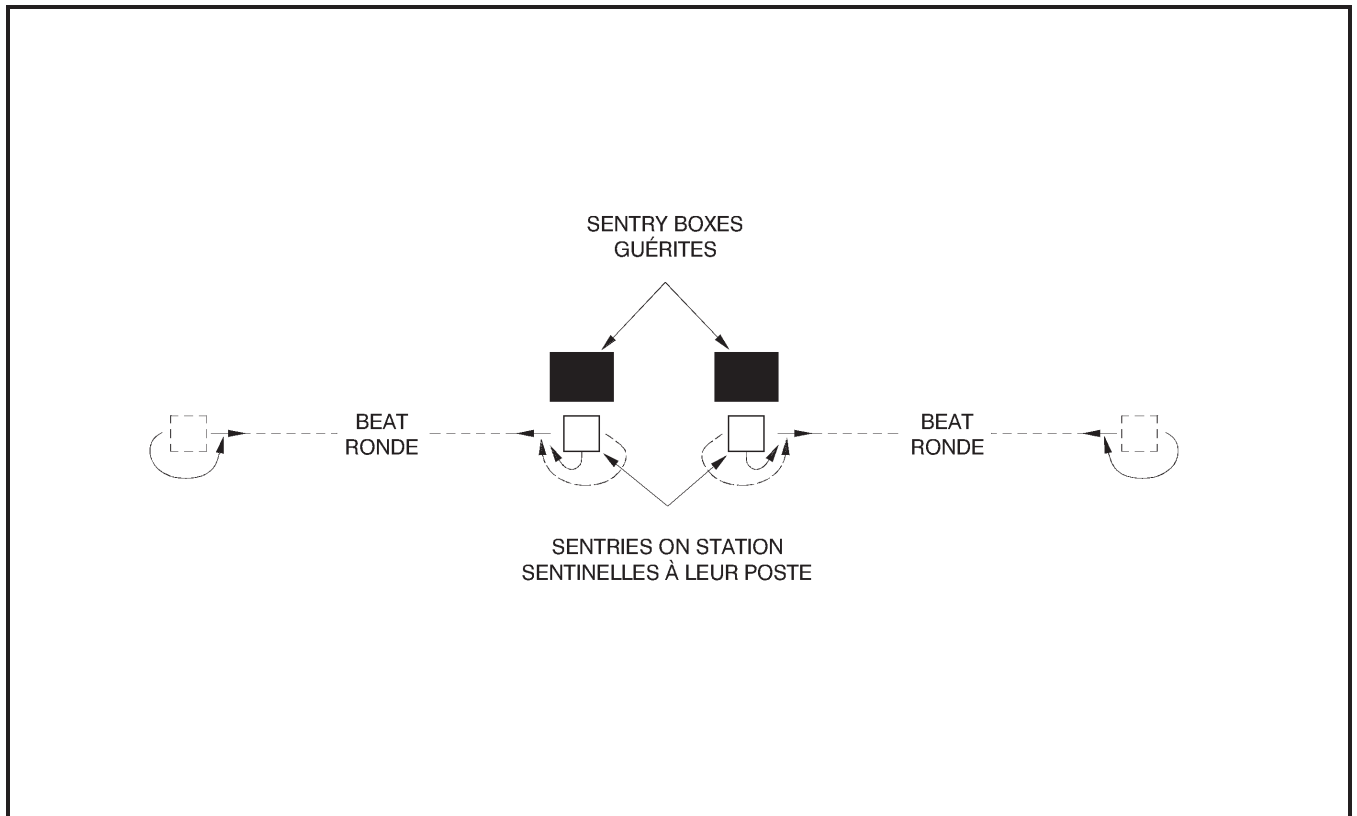


Figure 10-3-1 Sentry Post with Double Sentries  
 Figure 10-3-1 Poste de guet double

24. On the command AS A SENTRY, TO THE FRONT – SALUTE, a sentry:

- a. standing at ease at his station comes to attention, shoulders arms, salutes, orders arms and stands at ease, observing a standard pause between each movement; and
- b. patrolling his beat returns to his station, halts, turns to the front, salutes, orders arms, and stands at ease, observing a standard pause between each movement.

25. On the command AS A SENTRY, PRESENT – ARMS, the action detailed in paragraph 24 is carried out, except that the sentry presents arms instead of saluting at the shoulder.

26. On the command AS A SENTRY, TO THE RIGHT (LEFT), QUICK – MARCH, a sentry at his station comes to attention, shoulders arms, turns to the right (left), and steps off in quick time. A standard pause is observed between each movement. If in the sentry box, after coming to attention the sentry shall take one full pace forward out of the box and continue as detailed above.

27. On the command AS A SENTRY, ABOUT – TURN, given as the left foot is forward and on the ground, a sentry shall halt, turn outwards to the right (left), turn to the right (left) again to face the direction from which he came and step off in quick time in the new direction. A standard pause shall be maintained between all movements. Trained service personnel may turn about on the march; practice is necessary since all turns are outwards and thus some are left-about.

28. On the command AS A SENTRY, STAND AT – EASE, a patrolling sentry halts at his station, turns to face the front, orders arms and stands at ease. A standard pause is observed between each movement. If returning to position within the sentry box, after ordering arms the sentry shall take one full pace backwards and stand at ease.

24. Au commandement « EN FACTION, VERS L'AVANT, SALU — EZ » :

- a. la sentinelle qui est en place repos à son poste se met au garde-à-vous, met l'arme à l'épaule, salue, remet l'arme au pied et adopte la position en place repos, en faisant une pause réglementaire entre chacun des mouvements; et
- b. une sentinelle qui est en train de faire sa ronde regagne son poste, s'arrête, se tourne vers l'avant, salue, met l'arme au pied et adopte la position en place repos, en faisant une pause réglementaire entre chaque mouvement.

25. Au commandement « EN FACTION, PRÉSENTEZ — ARMES », la sentinelle exécute les mouvements décrits au paragraphe 24, sauf qu'elle présente les armes au lieu de saluer avec l'arme à l'épaule.

26. Au commandement « EN FACTION, VERS LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ — MARCHÉ », la sentinelle qui est à son poste se met au garde-à-vous, met l'arme à l'épaule, tourne à droite (gauche) et se met en marche au pas cadencé. Elle doit faire une pause réglementaire entre chaque mouvement. La sentinelle qui est dans sa guérite, après s'être mise au garde-à-vous, fait un pas en avant pour sortir de la guérite et continue de la façon décrite ci-dessus.

27. Au commandement, « EN FACTION, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol, la sentinelle doit s'arrêter, tourner du côté extérieur vers la droite (gauche), tourner encore vers la droite (gauche) pour se trouver face à la direction d'où elle vient et se mettre en marche au pas cadencé dans la nouvelle direction. Elle doit observer une pause réglementaire entre chaque mouvement. Le personnel militaire entraîné peut faire demi-tour en marche; cette façon de procéder s'acquiert avec la pratique étant donné que les sentinelles doivent toujours tourner vers l'extérieur et qu'elles doivent donc parfois faire demi-tour à gauche.

28. Au commandement « EN FACTION, EN PLACE, RE — POS », la sentinelle qui est en marche s'arrête à son poste, tourne vers l'avant, met l'arme au pied et adopte la position en place repos, en faisant une pause réglementaire entre chacun des mouvements. Si elle retourne à son poste dans la guérite, après avoir mis l'arme au pied, elle doit reculer d'un pas et se mettre en place repos.

**DOUBLE SENTRIES**

29. A double sentry consists of two sentries patrolling the same post (Figure 10-3-1). All their movements shall be executed together, taking the time from the senior (right hand) sentry. The senior is in command of the Post.

30. The senior sentry gives hand or audible signals to ensure coordinated drill movements by both sentries. The junior sentry shall give the signals only when an officer approaches the post from the left.

31. Hand signals are used by patrolling sentries. The signal is given when the sentries are facing each other, as the right foot is forward and on the ground, is repeated as the right foot comes to the ground again and the halt is executed on the next left foot. The hand signals, given with the left hand, are:

- a. one finger extended — stand at ease;
- b. two fingers extended — salute; and
- c. whole open hand extended — present arms.

32. Audible signals are used by sentries when stationary. The signals are given by tapping the rifle butt on the ground. The following signals are used, when the sentry is standing at ease:

- a. at his station:
  - (1) one tap — to the right (left) quick march,
  - (2) two taps — salute,
  - (3) three taps — presents arms, and
  - (4) four taps — one pace step back march;
- b. in his sentry box:
  - (1) two taps — attention or stand at ease, and
  - (2) four taps — one pace forward march; and

**SENTINELLES DOUBLE**

29. Un poste double est un poste patrouillé simultanément par deux sentinelles (figure 10-3-1). Les deux sentinelles doivent exécuter leurs mouvements en même temps, la cadence étant dictée par la sentinelle-chef (celle de droite). La sentinelle-chef agit comme chef de poste.

30. Le chef de poste donne des signaux de la main ou des signaux sonores afin d'assurer la coordination des mouvements. L'autre sentinelle ne donne les signaux que lorsqu'un officier s'approche par la gauche.

31. Les sentinelles utilisent les signaux de la main lorsqu'elles patrouillent. Le signal se donne lorsque les sentinelles se font face, au moment où le pied droit est en avant et au sol; il est répété au moment où le pied droit touche le sol de nouveau et l'arrêt se fait lorsque le pied gauche touche le sol de nouveau. Les signaux de la main, qui se donnent de la main gauche, sont les suivants :

- a. un doigt étendu — en place repos;
- b. deux doigts étendus — saluez; et
- c. toute la main étendue — présentez armes.

32. Les signaux sonores sont utilisés lorsque les sentinelles sont à l'arrêt. Ils se donnent en frappant légèrement la crosse du fusil au sol. Les signaux suivants sont utilisés lorsque la sentinelle est en place repos :

- a. à son poste de sentinelle :
  - (1) un coup de crosse — vers la droite (gauche), pas cadencé, marche,
  - (2) deux coups de crosse — saluez,
  - (3) trois coups de crosse — présentez armes, et
  - (4) quatre coups de crosse — un pas vers l'arrière — marche;
- b. dans sa guérite :
  - (1) deux coups de crosse — garde-à-vous ou en place de repos, et
  - (2) quatre coups de crosse — un pas vers l'avant, marche; et

c. about to be relieved: one tap — shoulder arms.

c. au moment de la relève : un coup de crosse — à l'épaule armes.

**FORMING UP THE GUARD**

**RASSEMBLEMENT DE LA GARDE**

33. The guard shall fall in under command of the corporal of the guard, in a convenient area (Figure 10-3-2).

33. La garde se rassemble sous les ordres du caporal de la garde, dans un endroit approprié, (figure 10-3-2).

34. After the guard has been inspected by the corporal of the guard, it is then marched to the parade ground, the corporal marching in the rear. The sergeant shall proceed independently to the parade ground while the guard is being inspected.

34. Après avoir été passée en revue par le caporal, la garde se rend sur le terrain de rassemblement, le caporal prenant place derrière elle. Le sergent se rend seul au terrain de rassemblement pendant la revue de la garde.

35. On arrival at the parade ground, the guard is halted at a pre-arranged position and remains at the shoulder arms.

35. À son arrivée sur le terrain de rassemblement, la garde s'arrête à un endroit déterminé à l'avance et reste à la position arme à l'épaule.

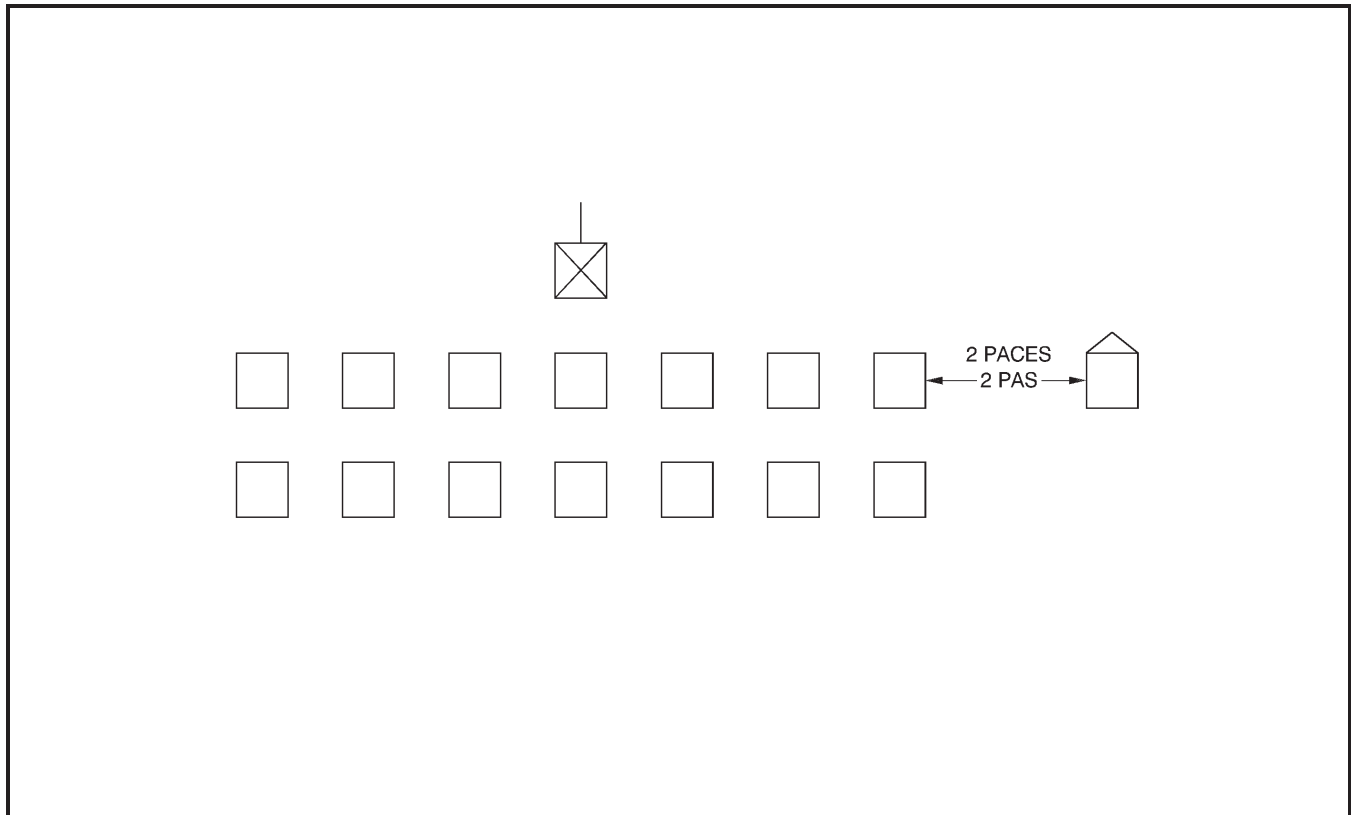


Figure 10-3-2 Guard Formed up under the Corporal of the Guard  
 Figure 10-3-2 Formation de la garde sous les ordres du caporal de la garde

36. The corporal reports to his sergeant and then falls in on the left of the front rank. The sergeant, in turn, reports to the duty sergeant and then falls in on the right flank of the guard (Figure 10-3-3).

36. Le caporal se présente au sergent, puis va prendre position à la gauche du rang avant. Le sergent se présente à son tour au sergent de service et va prendre position sur le flanc droit de la garde (figure 10-3-3).



37. The duty sergeant reports to the chief warrant officer (CWO) and then marches to a position six paces to the right of the guard sergeant, orders the guard to order arms and stand at ease. He turns to the front and stands at ease. The CWO then moves to a position 24 paces in front of the guard sergeant and turns, facing him.

38. Under some circumstances, there may be more than one guard; for example, a battalion's duties for the next 24-hour period might include a household guard, a quarter guard for the barracks and a picquet (such as a fire picquet). In that case, they shall parade in that order of precedence, normally in column, and the duty sergeant shall wait until all are present before reporting to the CWO. Company drill shall be used where applicable. The guards, when ordered to their duties shall take independent routes after they march past the adjutant as noted in Table 10-3-2, items 30 to 33.

#### **GUARD MOUNTING**

39. The procedure for guard mounting is detailed in Table 10-3-2:

37. Le sergent de service se présente à l'adjudant-chef (adjuc), puis va prendre position à six pas à la droite du sergent de la garde et donne l'ordre à la garde de mettre l'arme au pied et d'adopter la position en place repos. Il tourne vers l'avant et adopte la position en place repos. L'adjuc va alors prendre position 24 pas en avant du sergent de la garde et tourne de façon à lui faire face.

38. Dans certaines circonstances, il peut y avoir plus d'une garde; par exemple, les tâches du bataillon au cours de la période de 24 heures qui suit peuvent comprendre une garde privée, une garde de caserne pour les baraquements et un piquet (par exemple, un piquet d'incendie). Dans ce cas, les gardes doivent défiler selon cet ordre de préséance, normalement en colonne, et le sergent de service doit attendre que toutes les gardes soient présentes avant de se présenter à l'adjuc. On doit exécuter les mouvements réglementaires de la compagnie lorsqu'il y a lieu. Lorsqu'elles reçoivent l'ordre d'accomplir leurs tâches, les gardes doivent suivre un parcours différent, une fois qu'elles ont dépassé le capitaine-adjutant, comme l'illustre le tableau 10-3-2, articles n° 30 à 33.

#### **FAÇON DE MONTER LA GARDE**

39. Le tableau 10-3-2 indique la marche à suivre pour monter la garde :

No.	Command	By	Action	Remark
1	GUARD COMMANDER(S) (or Sergeant(s), non-commissioned officer(s) for Guard if household guards are to be subsequently commanded by officers; see No. 29)	CWO	The Guard Commander (Gd Comd) and the Duty Sergeant (Sgt) come to attention. The Gd Comd shoulders arms and, with the Duty Sgt, marches forward 15 paces and halts. The Gd Comd orders arms. Both remain at attention.	The CWO moves forward and inspects the Gd Comd and returns to his position, nine paces in front of and facing the Gd Comd. Only household guards (see paragraphs 63 to 69) are commanded by officers.
2	GUARD COMMANDER, FOR INSPECTION, EXAMINE – ARMS	CWO	The Gd Comd acts as ordered.	The CWO inspects the Gd Comd's rifle and returns to his position, as in Item 1.
3	GUARD COMMANDER, EASE – SPRINGS	CWO	The Gd Comd eases springs.	
4	GUARD COMMANDER, ORDER – ARMS	CWO	The Gd Comd orders arms.	If more than one guard or detachment is paraded for inspection, commanders will be ordered to adopt duties distance.
5	GUARD COMMANDER, STAND AT – EASE	CWO	The Gd Comd and Duty Sgt stand at ease.	The CWO turns to his right and marches to a position nine paces in front and centre of where the guard will fall in, halts and turns left.
6	GUARD, FALL – IN	CWO	The Gd Comd, Duty Sgt, bugler and guard come to attention. The Gd Comd and guard shoulder arms. The guard and bugler march forward 15 paces and halt with the bugler one pace to the right of the Gd Comd (see Figure 10-3-4).	The band, when present for ceremonial guards, takes up a position 24 paces to the right and in line with the guard.
7	GUARD, ORDER – ARMS	CWO	The guard orders arms.	
8	GUARD, OPEN ORDER – MARCH	CWO	The guard acts as ordered.	

Table 10-3-2 (Sheet 1 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
9	GUARD, RIGHT – DRESS	CWO	The Gd Comd stands steady. The guard dresses to the right. The bugler dresses on the Gd Comd.	The Duty Sgt turns left and dresses each rank of the guard normally.
10	GUARD, EYES – FRONT	CWO	All act as ordered.	The Duty Sgt returns to his original position.
11	GUARD WILL FIX BAYONETS – FIX	CWO	Guard fixes bayonets.	The Gd Comd and the Duty Sgt stand fast.
12	GUARD BAYO – NETS	CWO	As ordered.	
13	GUARD, ATTEN – TION	CWO	As ordered.	The Adjutant (Adjt) positions himself two paces in rear of the CWO. The CWO turns about, salutes and reports the guard present and ready for inspection to the Adjt. Upon being ordered to fall in the CWO salutes, and marches to the rear of the Adjt, passing on his right. The Adjt takes two paces forward and the CWO, by a series of wheels, position himself three paces in rear of the Adjt. Upon the CWO's halting, after a standard pause, the Adjt and CWO step off together, inspect the guard and return to their original position. During inspection the band, if present, will play appropriate music.
14	GUARD WILL UNFIX BAYONETS – UNFIX	Adjt	Guard unfixed bayonets.	The Duty Sgt and Gd Comd stand fast.
15	BAYO – NETS	Adjt	As ordered.	
16	GUARD, ATTEN – TION	Adjt	As ordered.	

Table 10-3-2 (Sheet 2 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
17	GUARD, FOR INSPECTION, EXAMINE – ARMS	Adjt	The guard acts as ordered.	The Gd Comd shoulders arms, his rifle having been previously inspected. The Adjt and CWO step off together, inspect the guard's rifles and return to their original position.
18	GUARD, EASE – SPRINGS	Adjt	Guard eases springs.	
19	GUARD, ORDER – ARMS	Adjt	Guard orders arms. The Gd Comd orders arms from the shoulder arm position.	Having been found ready for duty, the guard will be addressed as the "new guard" from this point in the ceremony.
20	NEW GUARD WILL FIX BAYONETS – FIX	Adjt	Guard fixes bayonets.	Gd Comd and Duty Sgt stand fast.
21	BAYO – NETS	Adjt	As ordered.	
22	NEW GUARD, ATTEN – TION	Adjt	As ordered.	
23	NEW GUARD, SHOULDER – ARMS	Adjt	As ordered.	
24	NEW GUARD, CLOSE ORDER – MARCH	Adjt	As ordered.	
25	NEW GUARD, RIGHT – DRESS	Adjt	As ordered.	As in Item 9.
26	NEW GUARD, EYES – FRONT	Adjt	As ordered.	As in Item 10.
27	CHIEF WARRANT OFFICER, DISMISS THE DUTY SERGEANT	Adjt	The CWO acknowledges this order by saluting, the Adjt returning the salute.	The CWO may be addressed by rank, name or appointment.

Table 10-3-2 (Sheet 3 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
28	DUTY SERGEANT, DIS – MISS	CWO	The Duty Sgt turns to his right, salutes, steps off, wheels to his right and marches of the parade ground.	The Adjt acknowledges the salute.
29	GUARD COMMANDER, TAKE – POST or GUARD COMMANDER(S) FALL – IN (if officers are to command guards)	Adjt	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. The Gd Comd and the Corporal (Cpl) of the guard step off together, in quick time, wheel outwards, the Gd Comd moving to a position three paces in centre rear of the guard. The Cpl of the guard, marching in rear of the Gd Comd, moves into the Gd Comd's former position as right guide of the guard.</li> <li>2. If guards are commanded by officers, their place will be three paces in front of the centre of their guards, and the non-commissioned officers will not change posts. Officers draw swords on the Adjt's command "FALL – IN".</li> </ol>	As the Gd Comd and the Cpl of the guard move into new positions, the Adjt and CWO turn left and march to a point nine paces clear of the right flank of the guard and turn about (see Figure 10-3-5). At the same time, the band, if present, moves to a position 20 paces in front of the guard.
30	NEW GUARD, TO YOUR DUTIES, BY THE RIGHT, QUICK – MARCH	Adjt	The guard and band step off together, the band playing.	
31	NEW GUARD, EYES – RIGHT	Guard Comd	The bugler and the right hand non-commissioned officer of the guard look to their front, the remainder look to the right, Gd Comd saluting as with a rifle. (If an officer commands the guard, the sword will be held at the carry and the head and eyes turned to the right; non-commissioned officers will not salute with rifles.)	The Adjt salutes until the guard has cleared his front.

Table 10-3-2 (Sheet 4 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
32	NEW GUARD, EYES – FRONT	Guard Comd	All act as ordered.	The Adjt moves off the parade ground, accompanied by the CWO, to await the subsequent arrival of the old guard (see paragraph 40).
33	The new guard marches to the guard room to relieve the old guard. The guard shall march in line, forming to change direction if possible; if not, in file.			
34	STAND BY THE – GUARD	Sentry of the Old Guard		See paragraphs 48 to 59. The guard may fall in according to routine timings.
35	GUARD, TURN – OUT	Sentry of the Old Guard	As ordered.	The guard turns out on the double at the port, bayonets fixed, and falls in at the open order, shouldering arms and dressing automatically. The bugler falls in one pace to the right of the Old Guard Comd.
36	NEW GUARD – HALT	New Guard Comd	New guard halts.	When the ground permits, the new guard is halted 15 paces opposite the old guard facing it. When this is not possible, the new guard is positioned six paces on the left and in line with the old guard, facing the same direction. Sentries within hearing of the Old Guard Comd, conform to the actions of their guard during the relief. The band takes up its position clear of the ground to be occupied by the guards during the relief and plays appropriate music.
37	NEW GUARD, OPEN ORDER – MARCH	New Guard Comd	As ordered.	

Table 10-3-2 (Sheet 5 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
38	NEW GUARD, RIGHT – DRESS	New Guard Comd	Guard dresses to the right, the right flank personnel maintaining their head and eyes to the front.	The Guard Comd or the Guard Warrant Officer/Sgt if the guard is commanded by an officer, steps off and positions himself six paces to the right of the front rank, halts and turns left. The Cpl of the guard, unless already on the left flank, steps off and, by a series of wheels, proceeds around the rear of the guard, passing on the right of the Guard Comd to his original position one pace to the left of the front rank. The guard is dressed.
39	NEW GUARD, EYES – FRONT	New Guard Comd	The guard act as ordered.	The Guard Comd or Warrant Officer/Sgt moves to his position one pace to the right of the front rank of the guard.
40	OLD GUARD, TO THE NEW GUARD, PRESENT – ARMS	Old Guard Comd	Old guard presents arms.	
41	NEW GUARD, TO THE OLD GUARD, PRESENT – ARMS	New Guard Comd	New guard present arms.	The bugler of the new guard sounds the “General Salute”.
42	OLD GUARD SHOULDER – ARMS	Old Guard Comd	Old guard shoulders arms.	
43	NEW GUARD SHOULDER – ARMS	New Guard Comd	New guard shoulder arms.	
44	OLD GUARD, ORDER – ARMS	Old Guard Comd	Old guard including comd, orders arms.	

Table 10-3-2 (Sheet 6 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
45	NEW GUARD, ORDER – ARMS	New Guard Comd	New guard, including Comd, orders arms.	The Old Guard Comd then states the number of sentries posted, e.g. two by day, four by night. The New Guard Comd repeats the number of sentries posted. Household Guard comds may exchange keys.
46	OLD GUARD, STAND AT – EASE	Old Guard Comd	Old guard stands at ease.	The Old and New Guard Comds then shoulder arms, step off and position themselves three paces in front and centre of their guards, the Old Guard Comd facing the front, the New Guard Comd facing his guard.
47	NEW GUARD, AS A GUARD – NUMBER	New Guard Comd	The new guard numbers off from front to rear, starting at the right flank, as shown in Figure 10-3-6.	The New Guard Comd then tells off his guard by reliefs, e.g. Nos. 1 to 4 first relief, etc.
48	MARCH OFF FIRST RELIEF, REMAINDER STAND AT – EASE	New Guard Comd	Nos. 1 to 4 (or as detailed for First Relief) remain at attention; the remainder stand at ease.	Following this command, the Old and New Guard Comds turns towards and move off to handover the guard room. The Cpl of the new guard shoulders arms and places himself three paces in front and centre of the new guard and remains at the shoulder.
49	FIRST RELIEF, SHOULDER – ARMS	New Guard Cpl	First Relief shoulder arms.	The Cpl of the Old Guard who will guide the relief to its posts, steps off and positions himself one pace to the right flank of the first relief. The Cpl of the New Guard steps off and positions himself three paces in front and centre of the first relief.

Table 10-3-2 (Sheet 7 of 11) Guard Mounting



No.	Command	By	Action	Remark
50	FIRST RELIEF, MOVE TO THE RIGHT IN FILE, RIGHT – TURN	New Guard Cpl	First Relief turns right.	
51	FIRST RELIEF, QUICK – MARCH	New Guard Cpl	The Relief steps off and the new guard Cpl moves one pace to the left of the last number.	The old guard Cpl leads the first relief to No. 1 post by the most direct route.
52	RELIEF – HALT	New Guard Cpl	The relief halts.	The old guard sentry shall come to attention and shoulder arms as the relief approaches.
53	NO. 1 SENTRY, TAKE – POST	New Guard Cpl	The new sentry then steps off and position himself one pace on the left of the old sentry and turns about.	Both Cpls move to a position in front of the sentries. The old guard cpl reads the sentry's orders and ensures they are understood.
54	SENTRIES – PASS	New Guard Cpl	The old sentry steps off directly ahead and, by a series of wheels, positions himself in rear of the relief.	As the old sentry steps off, the new sentry takes post by taking two paces right close. The Cpls return to their former positions and carry on as detailed in Nos. 51 to 54 inclusive, until all posts are relieved.
55	When all sentries are posted, the guard Cpls change positions; the old guard Cpl assuming command.			
56	OLD SENTRIES, QUICK – MARCH	Old Guard Cpl	As ordered.	The old sentries return to the guard room location. The new guard Cpl, acting on his commands, will lead the old sentries back by the most direct route.
57	OLD SENTRIES – HALT	Old Guard Cpl	The old sentries are halted between the two guards.	The old sentries are then turned to face the same direction as the old guard.

Table 10-3-2 (Sheet 8 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
58	OLD SENTRIES, FALL – IN	Old Guard Cpl	The old sentries and the two Cpls turn right and, after a standard pause, move to their positions with their respective guards, order arms and stand at ease.	The old sentries fall in on the left of the old guard and the two Cpls on the left of their respective guards.
59	When the handover between the Guard Comds and the posting of the first relief are completed, the Guard Comds fall in on the right of their respective guards. The band, if in attendance, will move to a position so that it can precede the old guard when it marches off.			
60	OLD GUARD, ATTEN – TION	Old Guard Comd	The old guard comes to attention.	
61	NEW GUARD, ATTEN – TION	New Guard Comd	The new guard comes to attention.	
62	OLD GUARD, SHOULDER – ARMS	Old Guard Comd	The old guard shoulders arms.	
63	NEW GUARD, SHOULDER – ARMS	New Guard Comd	The new guard shoulders arms.	If officers are not in command of the guards, following the completion of the shoulder, the Old Guard Comd and Cpl step off and position themselves as detailed in No. 29.
64	OLD GUARD, CLOSE ORDER – MARCH	Old Guard Comd	The old guard moves to close order.	

Table 10-3-2 (Sheet 9 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
65	OLD GUARD, CHANGE DIRECTION RIGHT (LEFT), RIGHT (LEFT) – FORM; QUICK – MARCH; FOR – WARD	Old Guard Comd	The old guard acts as ordered.	This procedure will be used when guards are opposite each other.
65a	Other circumstances			If the old guard is in line it may be marched off directly to the front or in other circumstances, it may be turned to the right and, after stepping off, execute two left wheels and marched across the frontage of the new guard. In all cases, the band, if present, commences to play on the command “MARCH”. If local custom dictates, the old guard may depart in slow time, changing into quick time when clear of the guardroom or gate.
66	NEW GUARD TO THE OLD GUARD, PRESENT – ARMS	New Guard Comd	The new guard, including the Guard Commander, present arms.	
67	OLD GUARD, EYES – RIGHT (LEFT)	Old Guard Comd	The Old Guard Comd salutes, the remainder turn their head and eyes to the right (left).	
68	OLD GUARD, EYES – FRONT	Old Guard Comd	As ordered.	See paragraph 40.

Table 10-3-2 (Sheet 10 of 11) Guard Mounting

No.	Command	By	Action	Remark
69	NEW GUARD, SHOULDER – ARMS	New Guard Comd	The new guard shoulders arms.	
70	NEW GUARD, CLOSE ORDER – MARCH	New Guard Comd	The new guard moves to close order.	If the guard is commanded by an non-commissioned officer, the Guard Comd and Cpl take post. The Guard Comd moves the guard to the position vacated by the Old Guard and explains the procedure for turning out. This and other orders are reviewed. The same information will be explained to the First Relief when they come off sentry duty.
71	GUARD, TO THE GUARD ROOM, DIS – MISS	Guard Comd	The guard acts as ordered. If an officer is present, guard members will all salute at the shoulder.	The old guard having departed, the new guard is simply referred to as the "guard".

Table 10-3-2 (Sheet 11 of 11) Guard Mounting

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	« COMMANDANT(S) DE LA GARDE » (ou sergent(s), sous-officier(s) de la garde si des gardes privées doivent être commandées par la suite par des officiers; voir n° 29).	Adjuc	Le cmdt de la garde et le sergent (sgt) de service se mettent au garde-à-vous. Le cmdt de la garde met l'arme à l'épaule et, accompagné du sgt de service, avance de 15 pas et s'arrête. Le cmdt de la garde met l'arme au pied. Tous deux demeurent au garde-à-vous.	L'adjuc s'avance, passe le cmdt de la garde en revue et retourne à son poste, neuf pas en avant du cmdt de la garde, face à lui. Seules les gardes privées (voir paragraphes 63 à 69) sont commandées par des officiers.
2	« COMMANDANT DE LA GARDE, POUR L'INSPECTION, PORTEZ — ARMES »	Adjuc	Le cmdt de la garde exécute le commandement reçu.	L'adjuc inspecte le fusil du cmdt de la garde et retourne à son poste, de la façon décrite au n° 1.
3	« COMMANDANT DE LA GARDE, RELÂCHEZ LA — CULASSE »	Adjuc	Le cmdt de la garde relâche la culasse.	
4	« COMMANDANT DE LA GARDE, AU PIED — ARMES »	Adjuc	Le cmdt de la garde met l'arme au pied.	S'il y a plus d'une garde ou d'un détachement rassemblé en vue de la revue, les cmdt donnent l'ordre d'adopter la distance appropriée.
5	« COMMANDANT DE LA GARDE, EN PLACE RE — POS »	Adjuc	Le cmdt de la garde et le sgt de service adoptent la position en place repos.	L'adjuc tourne à droite et va prendre position à neuf pas devant la position de la garde, centrée sur celle-ci, s'arrête et tourne à gauche.
6	« GARDE, RASSEMBLEMENT — MARCHÉ »	Adjuc	Le cmdt de la garde, le sgt de service, le clairon et les membres de la garde se mettent au garde-à-vous. Le cmdt de la garde et la garde mettent l'arme à l'épaule. La garde et le clairon avancent de 15 pas et s'arrêtent, le clairon prenant place à un pas à la droite du cmdt de la garde (voir figure 10-3-4).	Lorsqu'il s'agit d'une garde de cérémonie, la musique prend place à 24 pas à la droite, en ligne avec la garde.
7	« GARDE, AU PIED — ARMES »	Adjuc	Les membres de la garde mettent l'arme au pied.	
8	« GARDE, OUVREZ LES RANGS — MARCHÉ »	Adjuc	La garde exécute le commandement reçu.	

Tableau 10-3-2 (feuille 1 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
9	« GARDE, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	Adjuc	Le cmdt de la garde reste immobile. La garde s'aligne par la droite. Le clairon s'aligne sur le commandant de la garde.	Le sgt de service tourne à gauche et aligne normalement chaque rang de la garde.
10	« GARDE — FIXE »	Adjuc	Tous exécutent le commandement reçu.	Le sgt de service reprend sa position initiale.
11	« GARDE, BAÏONNETTES AU CANON, FI — XEZ »	Adjuc	Les membres de la garde fixent la baïonnette au canon.	Le cmdt de la garde et le sgt de service demeurent immobiles.
12	« GARDE, BAÏON — NETTES »	Adjuc	La garde exécute le commandement reçu.	
13	« GARDE, GARDE-À — VOUS »	Adjuc	La garde exécute le commandement reçu.	Le capitaine-adjutant (capt adjt) vient prendre place à deux pas derrière l'adjuc. Ce dernier fait demi-tour, salue et indique au capt adjt que la garde est présente et prête pour l'inspection. Après avoir reçu l'ordre de prendre position, l'adjuc salue, se rend derrière le capt adjt, en passant à la droite de celui-ci. Le capt adjt avance de deux pas et l'adjuc va prendre position trois pas derrière celui-ci en effectuant une série de conversions. Dès que l'adjuc est en place, après une pause réglementaire, le capt adjt et l'adjuc se met à marcher ensemble, passent la garde en revue et reprennent leur place initiale. Pendant la revue, la musique, si elle est présente, joue des pièces appropriées.
14	« GARDE, BAÏONNETTES AU FOURREAU, REMET — TEZ »	Capt adjt	Les membres de la garde remettent la baïonnette au fourreau.	Le sgt de service et le cmdt de la garde demeurent immobiles.
15	« BAÏON — NETTES »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
16	« GARDE, GARDE-À — VOUS »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	

Tableau 10-3-2 (feuille 2 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
17	« GARDE, POUR L'INSPECTION, PORTEZ — ARMES »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	Le cmdt de la garde met l'arme à l'épaule, l'inspection de son fusil ayant été faite. Le capt adjt et l'adjuc se mettent en marche ensemble, inspectent les fusils de la garde et reprennent leur place initiale.
18	« GARDE, RELÂCHEZ LA — CULASSE »	Capt adjt	Les membres de la garde relâchent la culasse.	
19	« GARDE, AU PIED — ARMES »	Capt adjt	Les membres de la garde mettent l'arme au pied. Le cmdt de la garde passe de la position armes à l'épaule à la position armes au pied.	Ayant été jugée prête à accomplir sa tâche, à partir de ce moment de la cérémonie, la garde prend le nom de garde montante.
20	« GARDE MONTANTE BAÏONNETTES AU CANON, FI — XEZ »	Capt adjt	Les membres de la garde fixent la baïonnette au canon.	Le cmdt de la garde et le sgt de service demeurent immobiles.
21	« BAÏON — NETTES »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
22	« GARDE MONTANTE, GARDE-À — VOUS »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
23	« GARDE MONTANTE, À L'ÉPAULE — ARMES »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
24	« GARDE MONTANTE, FERMEZ LES RANGS — MARCHÉ »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	
25	« GARDE MONTANTE, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	Voir n° 9.
26	« GARDE MONTANTE — FIXE »	Capt adjt	La garde exécute le commandement reçu.	Voir n° 10.
27	« ADJUDANT-CHEF, FAITES ROMPRE LES RANGS AU SERGENT DE SERVICE »	Capt adjt	L'adjuc indique qu'il a reçu l'ordre en saluant et le capt adjt lui rend le salut.	L'adjuc peut être appelé par son grade, par son nom ou par sa fonction.

Tableau 10-3-2 (feuille 3 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
28	« SERGENT DE SERVICE, ROM — PEZ »	Adjuc	Le sgt de service tourne à droite, salue, se met à marcher et, faisant une conversion à droite, quitte le terrain de rassemblement.	Le capt adjt rend le salut.
29	« COMMANDANT(S) DE LA GARDE, À VOTRE POSTE »	Capt adjt	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le cmdt et le caporal (cpl) de la garde se mettent à marcher ensemble, au pas cadencé, effectuent une conversion vers l'extérieur, le cmdt de la garde prenant place trois pas derrière la garde, centrée sur celle-ci. Le cpl de la garde, suivant le cmdt de la garde, prend la place qu'occupait auparavant le cmdt de la garde et devient le guide de droite de la garde.</li> <li>2. Si des gardes sont commandées par des officiers, ceux-ci doivent prendre place trois pas devant leur garde, centrés sur celle-ci, et les sous-officiers restent à leur poste. Les officiers dégainent leur sabre au commandement « À VOTRE POSTE » donné par le capt adjt.</li> </ol>	Pendant que le cmdt et le cpl de la garde se rendent à leur nouveau poste, le capt adjt et l'adjuc tournent vers la gauche et vont prendre place à neuf pas à la droite du flanc droit de la garde et font demi-tour (voir la figure 10-3-5). Pendant ce temps, la musique prend position à 20 pas devant la garde.
30	« GARDE MONTANTE, À VOS POSTES, PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ — MARCHE »	Capt adjt	La garde et la musique se mettent à marcher ensemble et la musique joue.	
31	« GARDE MONTANTE, TÊTE À — DROITE »	Cmdt de la garde	Le clairon et le sous-officier de droite de la garde regardent devant eux, les autres membres de la garde tournent la tête à droite et le cmdt de la garde salue comme s'il avait un fusil. (Si c'est un officier qui commande la garde, il doit avoir le sabre en main et la tête tournée vers la droite; les sous-officiers ne saluent pas avec leur fusil.)	Le capt adjt salue jusqu'après le passage de la garde.

Tableau 10-3-2 (feuille 4 de 11) Rassemblement de la garde



N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
32	« GARDE MONTANTE — FIXE »	Cmdt de la garde	La garde exécute le commandement reçu.	Le capt adjt quitte le terrain de rassemblement accompagné de l'adjuc et attend l'arrivée de la garde descendante (voir paragraphe 40).
33	La garde montante se rend au corps de garde pour y relever la garde descendante. La garde marche en ligne, se rassemblant en vue de changer de direction si possible; sinon, elle marche en file.			
34	« GARDE, AU — POSTE »	Sentinelle de la garde descendante		Voir les paragraphes 48 à 59. La garde peut prendre sa place selon les procédures habituelles.
35	« GARDE, AUX — ARMES »	Sentinelle de la garde descendante	La garde exécute le commandement reçu.	La garde sort au pas gymnastique, à la position au port, baïonnettes au canon, se forme les rangs ouverts, met l'arme à l'épaule et s'aligne automatiquement. Le clairon prend place à un pas à la droite du cmdt de la garde descendante.
36	« GARDE MONTANTE — HALTE »	Cmdt de la garde montante	La garde montante s'arrête.	Si l'espace le permet, la garde montante s'arrête face à la garde descendante à 15 pas de celle-ci. Si cela est impossible, la garde montante prend place à six pas de la garde descendante, en ligne avec celle-ci et à sa gauche, faisant face dans la même direction. Les sentinelles qui sont à portée de voix du cmdt de la garde descendante exécutent les mêmes mouvements que les autres membres de leur garde au cours de la relève. La musique prend place à l'écart de la position que va occuper la garde pendant la relève et joue une pièce de circonstance.
37	« GARDE MONTANTE, OUVREZ LES RANGS — MARCHÉ »	Cmdt de la garde montante	La garde exécute le commandement reçu.	

Tableau 10-3-2 (feuille 5 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
38	« GARDE MONTANTE, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	Cmdt de la garde montante	La garde s'aligne par la droite, les hommes du flanc droit gardant la tête vers l'avant.	Le cmdt de la garde ou l'adjudant ou le sgt de la garde, si la garde est commandée par un officier, va prendre position à six pas à la droite du rang avant, s'arrête et tourne à gauche. Le cpl de la garde, à moins qu'il ne soit déjà en place sur le flanc gauche, se met à marcher et, par une série de conversions, contourne l'arrière de la garde, passant à la droite du cmdt de la garde pour reprendre sa position initiale un pas à gauche du rang avant. Il aligne la garde.
39	« GARDE MONTANTE — FIXE »	Cmdt de la garde montante	La garde exécute le commandement reçu.	Le cmdt de la garde, l'adjudant ou le sgt prend position un pas à la droite du rang avant de la garde.
40	« GARDE DESCENDANTE, À LA GARDE MONTANTE, PRÉSENTEZ — ARMES »	Cmdt de la garde descendante	Les membres de la garde descendante présentent les armes.	
41	« GARDE MONTANTE, À LA GARDE DESCENDANTE, PRÉSENTEZ — ARMES »	Cmdt de la garde montante	Les membres de la garde montante présentent les armes.	Le clairon de la garde montante sonne le « salut général ».
42	« GARDE DESCENDANTE, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt de la garde descendante	Les membres de la garde descendante mettent l'arme à l'épaule.	
43	« GARDE MONTANTE, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt de la garde montante	Les membres de la garde montante mettent l'arme à l'épaule.	
44	« GARDE DESCENDANTE, AU PIED — ARMES »	Cmdt de la garde descendante	Les membres de la garde descendante, y compris le cmdt, mettent l'arme au pied.	

Tableau 10-3-2 (feuille 6 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
45	« GARDE MONTANTE, AU PIED — ARMES »	Cmdt de la garde montante	Les membres de la garde montante, y compris le cmdt, mettent l'arme au pied.	Le cmdt de la garde descendante indique alors le nombre de sentinelles en faction, par exemple, deux de jour, quatre de nuit. Le cmdt de la garde montante répète le nombre de sentinelles en faction. Les cmdt de la garde privée peuvent échanger leurs clés.
46	« GARDE DESCENDANTE, EN PLACE RE — POS »	Cmdt de la garde descendante	Les membres de la garde descendante adoptent la position en place repos.	Le cmdt de la garde montante et celui de la garde descendante placent ensuite l'arme à l'épaule, se mettent à marcher et prennent position à trois pas en avant de leur garde, centré sur celle-ci, le cmdt de la garde descendante faisant face à l'avant, celui de la garde montante faisant face à sa garde.
47	« GARDE MONTANTE, EN FACTION, NUMÉRO — TEZ »	Cmdt de la garde montante	Les membres de la garde montante se numérotent de l'avant vers l'arrière, en commençant par le flanc droit, conformément à la figure 10-3-6.	Le cmdt de la garde montante désigne alors les relève de sa garde, par exemple n° 1 à 4, première relève, etc.
48	« PREMIÈRE RELÈVE EN POSTE, LES AUTRES, EN PLACE RE — POS »	Cmdt de la garde montante	Les n° 1 à 4 (ou les numéros désignés comme la première relève) demeurent au garde-à-vous; les autres adoptent la position en place repos.	Après ce commandement, le cmdt de la garde descendante et le cmdt de la garde montante se tournent et se dirigent vers le corps de garde. Le cpl de la garde montante met l'arme à l'épaule et prend place trois pas devant la garde montante, centré sur celle-ci, et demeure en position arme à l'épaule.
49	« PREMIÈRE RELÈVE, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cpl de la garde montante	Les membres de la première relève mettent l'arme à l'épaule.	Le cpl de la garde descendante, qui dirige la relève à son poste, va se placer à un pas du flanc droit de la première relève. Le cpl de la garde montante se place à trois pas en avant de la première relève, centré sur celle-ci.

Tableau 10-3-2 (feuille 7 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
50	« PREMIÈRE RELÈVE, VERS LA DROITE, EN FILE, À DROITE, TOUR — NEZ »	Cpl de la garde montante	Les membres de la première relève tournent à droite.	
51	« PREMIÈRE RELÈVE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Cpl de la garde montante	Les membres de la relève se mettent en marche et le cpl de la garde montante se place à un pas à la gauche du militaire qui porte le dernier numéro.	Le cpl de la garde descendante dirige la première relève vers le poste n° 1 en empruntant le parcours le plus direct.
52	« RELÈVE — HALTE »	Cpl de la garde montante	La relève s'arrête.	La sentinelle de la garde descendante se met au garde-à-vous et met l'arme à l'épaule à l'approche de la relève.
53	« SENTINELLE N° 1, À VOTRE — POSTE »	Cpl de la garde montante	La nouvelle sentinelle va se placer à un pas à gauche de la sentinelle relevée et fait demi-tour.	Les deux caporaux vont se placer devant les sentinelles. Le cpl de la garde descendante donne lecture des consignes de la sentinelle et s'assure qu'elles sont comprises.
54	« SENTINELLE, PAS — SEZ »	Cpl de la garde montante	La sentinelle relevée avance tout droit et, en faisant une série de conversions, va se placer derrière la relève.	Dès que la sentinelle relevée quitte le poste, la nouvelle sentinelle y prend place en faisant deux pas vers la droite. Les caporaux reprennent leur position et répètent les manœuvres indiquées aux n°s 51 à 54 inclusivement, jusqu'à ce que la relève des postes soit terminée.
55	Lorsque toutes les sentinelles sont en poste, les caporaux des gardes changent de place; le cpl de la garde descendante prend le commandement.			
56	« SENTINELLES RELEVÉES, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Cpl de la garde descendante	Les sentinelles relevées exécutent le commandement reçu.	Les sentinelles relevées retournent au corps de garde. Le cpl de la garde montante, obéissant à ses commandements, raccompagne les sentinelles relevées en empruntant le parcours le plus direct.
57	« SENTINELLES RELEVÉES — HALTE »	Cpl de la garde descendante	Les sentinelles relevées s'arrêtent entre les deux gardes.	Les sentinelles relevées reçoivent alors l'ordre de se tourner dans la même direction que la garde descendante.

Tableau 10-3-2 (feuille 8 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
58	« SENTINELLES RELEVÉES, REJOIGNEZ LES — RANGS »	Cpl de la garde descendante	Les sentinelles relevées et les deux caporaux tournent à droite et, après avoir observé une pause réglementaire, regagnent leur place au sein de leur garde respective, mettent l'arme au pied et adoptent la position en place repos.	Les sentinelles relevées prennent place à la gauche de la garde descendante et les deux caporaux, à la gauche de leur garde respective.
59	Après la prise en charge et la mise en place de la première relève, les cmdt des gardes prennent place à la droite de leur garde respective. La musique, si elle est présente, se place de façon à précéder la garde descendante lorsque celle-ci se mettra en marche.			
60	« GARDE DESCENDANTE, GARDE-À — VOUS »	Cmdt de la garde descendante	La garde descendante se met au garde-à-vous.	
61	« GARDE MONTANTE, GARDE-À — VOUS »	Cmdt de la garde montante	La garde montante se met au garde-à-vous.	
62	« GARDE DESCENDANTE, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt de la garde descendante	La garde descendante met l'arme à l'épaule.	
63	« GARDE MONTANTE, À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt de la garde montante	La garde montante met l'arme à l'épaule.	Si la garde n'est pas commandée par des officiers, après le mouvement à l'épaule armes, le cmdt et le cpl de la garde descendante se placent de la façon indiquée au n° 29.
64	« GARDE DESCENDANTE, FERMEZ LES RANGS — MARCHÉ »	Cmdt de la garde descendante	La garde descendante ferme les rangs.	

Tableau 10-3-2 (feuille 9 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
65	« GARDE DESCENDANTE, CHANGEZ DE DIRECTION VERS LA DROITE (GAUCHE), À DROITE (GAUCHE), FOR — MEZ »; « PAS CADENCÉ — MARCHÉ »; et « VERS L'A — VANT »	Cmdt de la garde descendante	La garde descendante exécute le commandement reçu.	Cette manœuvre est effectuée lorsque les gardes se font face.
65a	Autres circonstances			Si la garde descendante est en ligne, elle peut se diriger directement à l'avant ou dans d'autres circonstances, elle peut tourner à droite et, après s'être mise à marcher, exécuter deux conversions vers la gauche et passer devant le front de la garde montante. Dans un cas comme dans l'autre, la musique, si elle est présente, commence à jouer au commandement « MARCHÉ ». Si la tradition locale l'exige, la garde descendante peut quitter les lieux au pas ralenti et passer au pas cadencé après être passée devant le corps de garde ou la barrière.
66	« GARDE MONTANTE À LA GARDE DESCENDANTE, PRÉSENTEZ — ARMES »	Cmdt de la garde montante	Les membres de la garde montante, y compris le cmdt, présentent les armes.	
67	« GARDE DESCENDANTE, TÊTE À — DROITE (GAUCHE) »	Cmdt de la garde descendante	Le cmdt de la garde descendante salue, le reste de la garde tourne la tête vers la droite (gauche).	
68	« GARDE DESCENDANTE — FIXE »	Cmdt de la garde descendante	La garde exécute le commandement reçu.	Voir le paragraphe 40.

Tableau 10-3-2 (feuille 10 de 11) Rassemblement de la garde

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
69	« GARDE MONTANTE À L'ÉPAULE — ARMES »	Cmdt de la garde montante	Les membres de la garde montante mettent l'arme à l'épaule.	
70	« GARDE MONTANTE, FERMEZ LES RANGS — MARCHÉ »	Cmdt de la garde montante	La garde montante ferme les rangs.	Si la garde est commandée par un sous-officier, le cmdt et le cpl se rendent à leur poste. Le cmdt de la garde dirige la garde à l'endroit où se trouvait la garde descendante et explique la procédure de l'appel aux armes. Il passe en revue cette procédure et d'autres consignes. Il doit donner les mêmes renseignements à la première relève une fois sa faction terminée.
71	« GARDE, AU CORPS DE GARDE, ROM — PEZ »	Cmdt de la garde	La garde exécute le commandement reçu. S'il y a un officier, les membres de la garde le saluent l'arme à l'épaule.	La garde descendante étant partie, la garde montante redevient simplement la « garde ».

Tableau 10-3-2 (feuille 11 de 11) Rassemblement de la garde

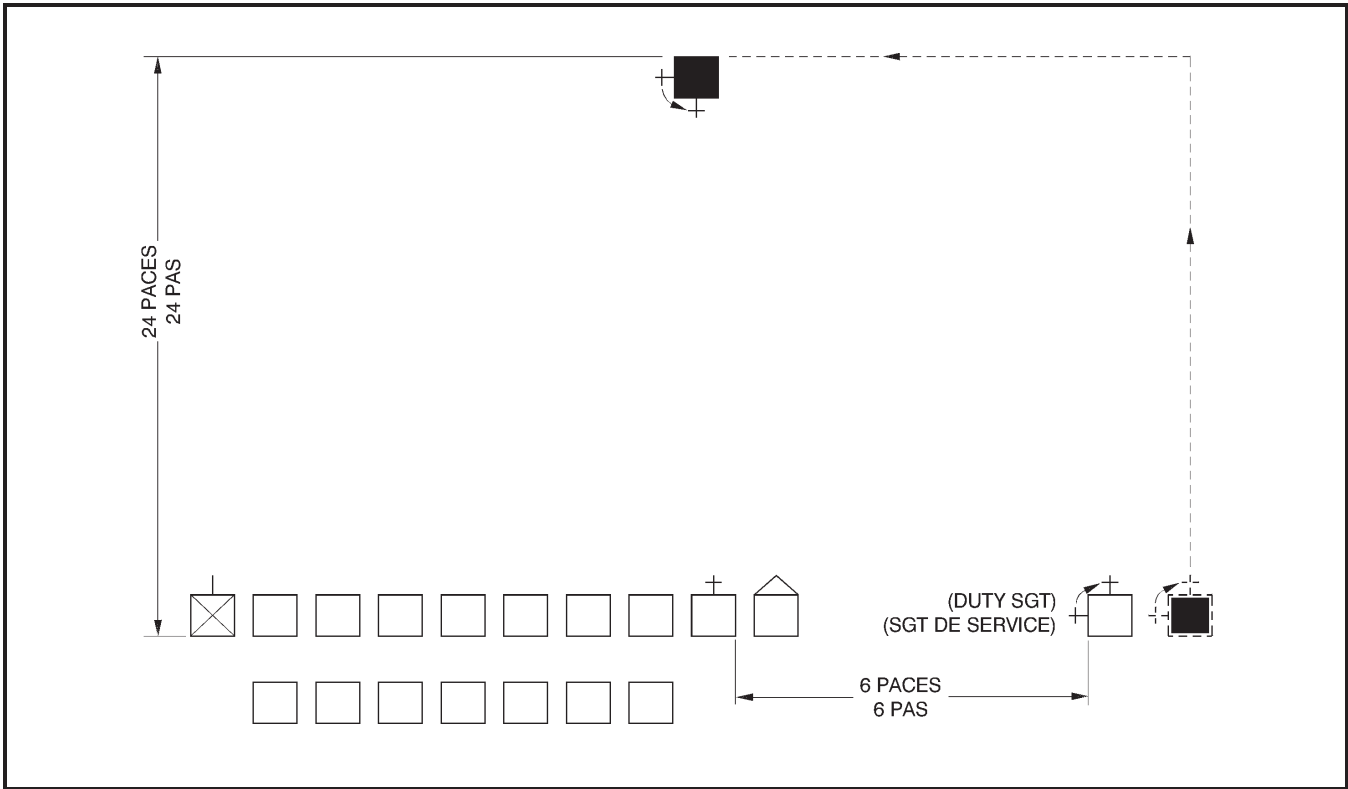


Figure 10-3-3 Guard Formed up Ready for Mounting  
Figure 10-3-3 Formation adoptée au moment de monter la garde

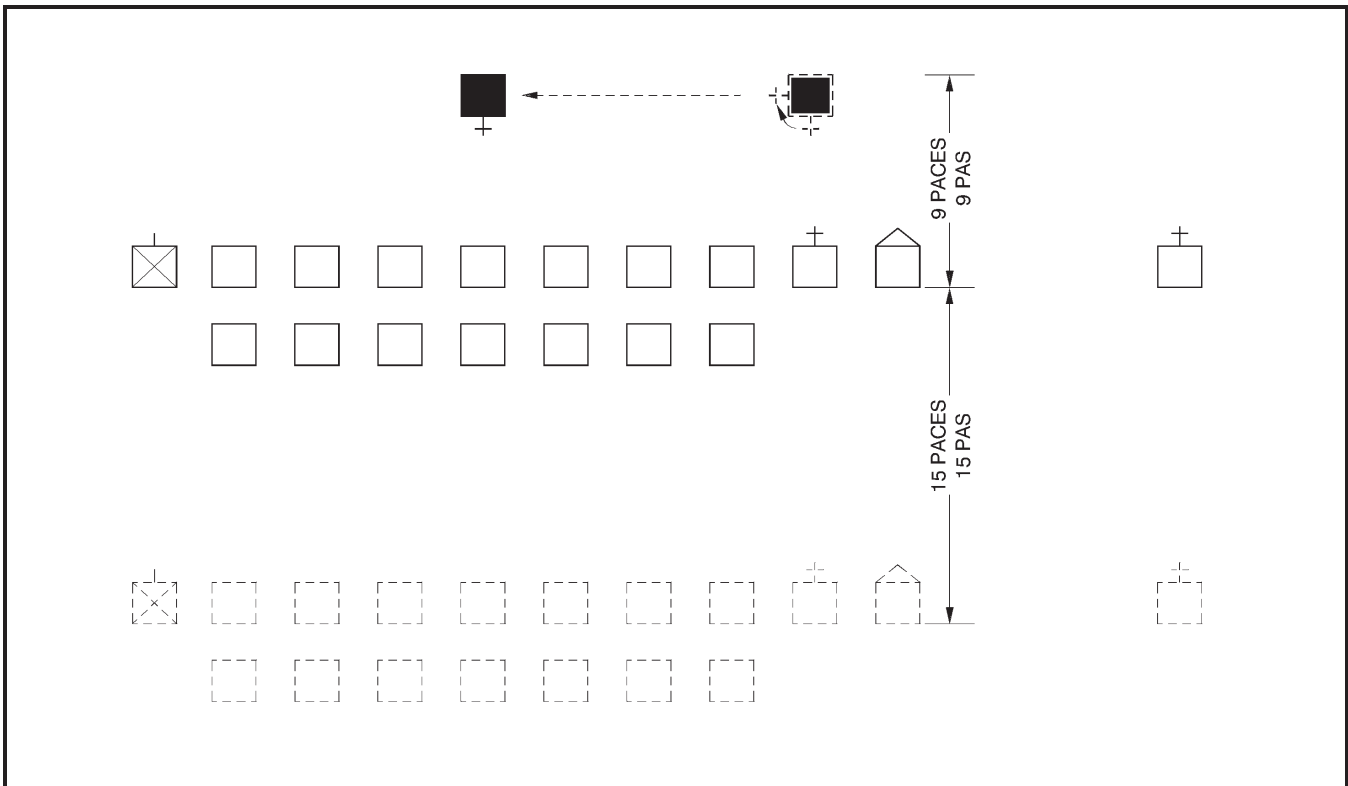


Figure 10-3-4 Guard Mounting (No. 6)  
Figure 10-3-4 Façon de monter la garde (n° 6)



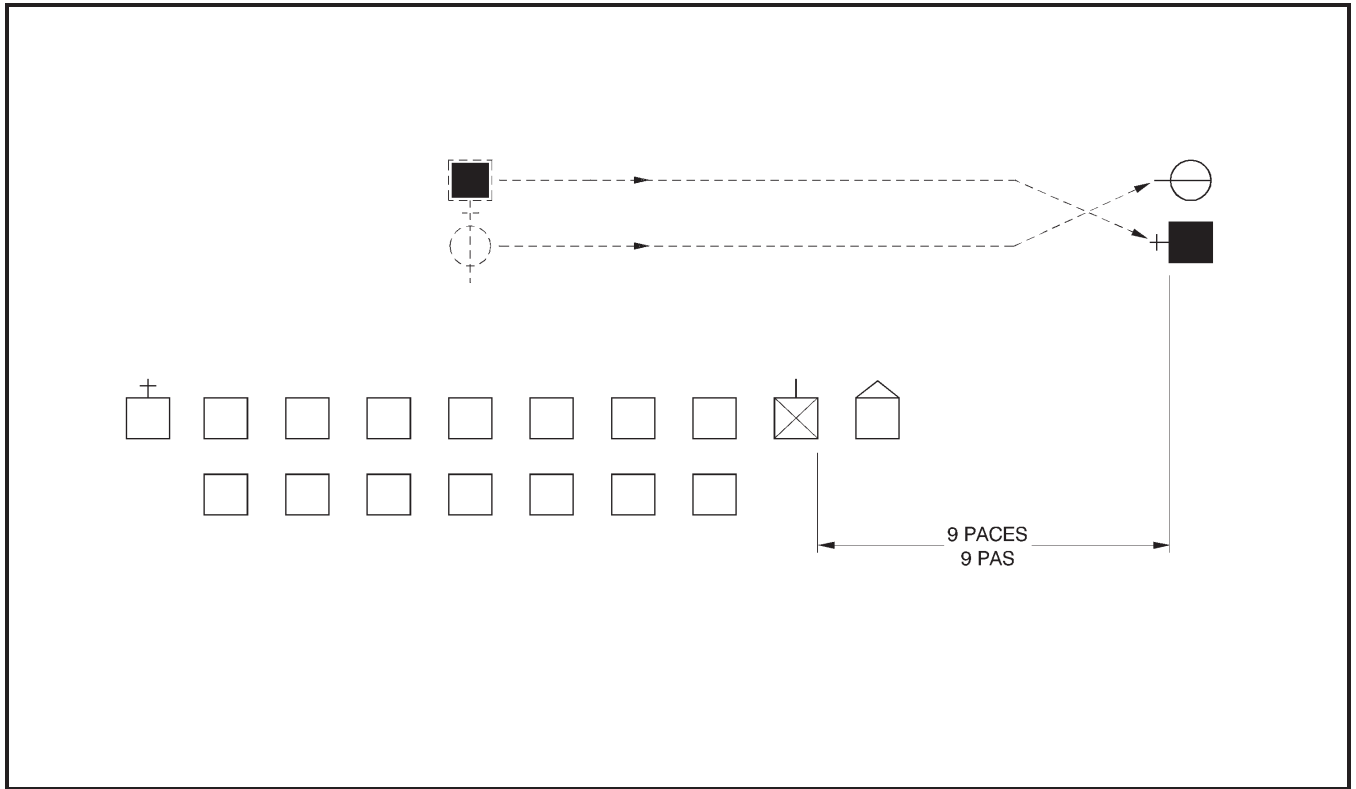


Figure 10-3-5 Guard Mounting (No. 29)  
 Figure 10-3-5 Façon de monter la garde (n° 29)

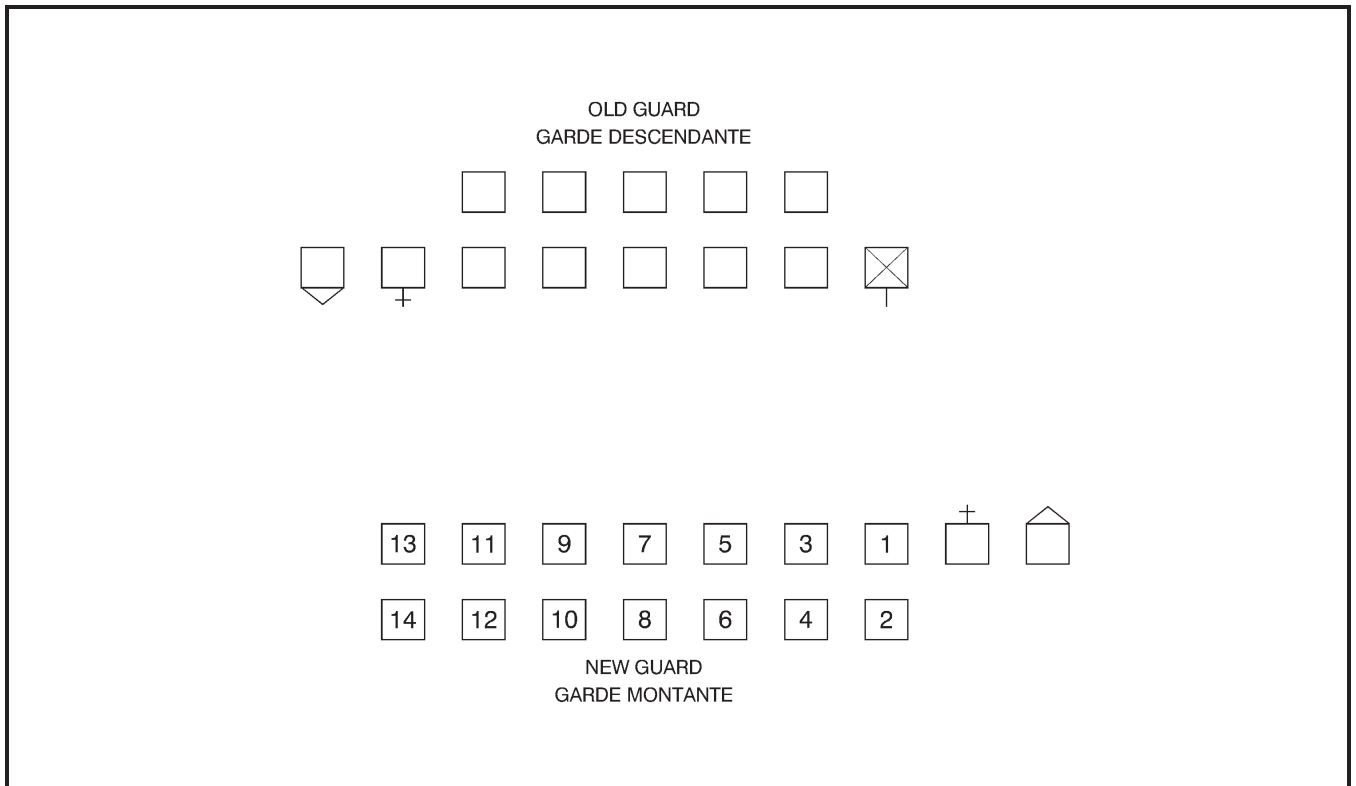


Figure 10-3-6 Guard Mounting (No. 47)  
 Figure 10-3-6 Façon de monter la garde (n° 47)

40. After the new guard is mounted, the old guard marches to the parade ground and occupies the position formerly occupied by the new guard during the inspection by the adjutant. When halted in this position, the guard commander orders his guard to order arms and open order and right dress.

41. The guard commander shall then order right dress. If the guard commander is not an officer, the commander moves to a position six paces to the right of the front rank, halts and turns left. The corporal moves to his position on the left of the front rank. The guard is dressed.

42. The guard commander will order eyes front, and report to the adjutant, who by then is in position in front of the guard. Simultaneously, unless the guard commander is an officer, the corporal of the guard shoulders arms and moves in rear of the guard to take post on the right of the front rank. The old guard is inspected by the adjutant in the same manner as for the new guard, except that the guard commander accompanies the adjutant during the inspection. The adjutant does not order the guard to fix bayonets. After the inspection, the adjutant marches off the Colours and falls out the officers if applicable (i.e., for household guards), or orders the non-commissioned officer guard commander to take post. The adjutant marches to a point clear of the right flank of the guard.

43. The adjutant orders the warrant officer and sergeant of the guard or guard commander to march the guard to the company area and dismiss it. The guard commander proceeds as ordered, marching past the adjutant and giving an EYES – RIGHT and EYES – FRONT.

#### **POSTING AND RELIEVING SENTRIES**

44. Sentries shall be posted or relieved by the corporal of the guard as detailed in Table 10-3-2, Nos. 49 to 56 inclusive, excluding the actions of the old guard corporal. The sentry's orders will be read by the corporal of the guard.

45. Reliefs are inspected at the guard room prior to being posted.

40. Après que la garde montante a pris la relève, la garde descendante se rend au terrain de rassemblement et prend place à l'endroit occupé précédemment par la garde montante pendant l'inspection du capitaine-adjutant. Lorsque la garde est arrêtée, le cmdt de la garde lui ordonne de mettre l'arme au pied, d'ouvrir les rangs et de s'aligner par la droite.

41. Puis, le commandant ordonne à la garde de s'aligner par la droite. Si le commandant de la garde n'est pas un officier, il va prendre place à six pas à droite du rang avant, s'arrête et tourne à gauche. Le caporal se rend à sa place à la gauche du rang avant. Le commandant aligne sa garde.

42. Le commandant de la garde donne le commandement fixe et fait rapport au capitaine-adjutant qui a pris place en avant de la garde. En même temps, à moins que le commandant de la garde ne soit un officier, le caporal de la garde met l'arme à l'épaule et passe derrière la garde pour prendre place à la droite du rang avant. Le capitaine-adjutant inspecte la garde descendante de la même façon que la garde montante, sauf que le commandant de la garde l'accompagne pendant la revue. Le capitaine-adjutant n'ordonne pas à la garde de fixer les baïonnettes aux canons. Après la revue, le capitaine-adjutant fait retirer les drapeaux consacrés et ordonne aux officiers de rompre les rangs s'il y a lieu (par exemple, dans le cas d'une garde privée) ou ordonne au sous-officier qui agit comme commandant de la garde de se rendre à son poste. Le capitaine-adjutant va prendre place à l'écart du flanc droit de la garde.

43. Le capitaine-adjutant ordonne à l'adjutant et au sergent de la garde ou au commandant de la garde de ramener sa garde dans le secteur de la compagnie et de rompre les rangs. Le commandant de la garde s'exécute, passant devant le capitaine-adjutant et donnant les commandements « TÊTE À — DROITE » et « FIXE ».

#### **MISE EN FACTION ET RELÈVE DES SENTINELLES**

44. Le caporal de la garde est chargé de poster les sentinelles et d'en assurer la relève de la façon décrite au tableau 10-3-2, n° 49 à 56 inclusivement, exception faite des manœuvres qui incombent au caporal de la garde descendante. Le caporal de la garde doit faire lecture des consignes de la sentinelle.

45. Les sentinelles de la relève sont inspectées au corps de garde avant d'être affectées à leur poste.

46. When a sentry is to be posted at a new post which does not yet have a sentry, the sentry is halted when at a point five paces in front of the station. On the command TAKE – POST, the sentry marches five paces, halts at his station and turns about.

47. When relieved, sentries are marched to the guard room, halted and inspected by the corporal who will then order TO THE GUARD ROOM, DIS – MISS. The sentries act as ordered.

### **TURNING OUT THE GUARD**

48. The sentry on the post nearest the guard room warns the guard commander and the guard of the approach of persons for whom the guard will turn out (see paragraphs 12 to 19) by calling STAND BY THE GUARD. The guard prepares to turn out.

49. If the sentry is on beat when he calls the warning, he completes the tour of his beat and then calls GUARD, TURN – OUT.

50. The guard turns out at the double at the port, bayonets fixed, forms up at the open order, rifles at the shoulder and dresses automatically. The senior warrant officer or Sergeant of the guard does not fix his bayonet.

51. Sentries within hearing distance of the guard commander halt at their stations and act on the guard commander's orders.

52. Guards mounted for the purely ceremonial purpose of paying compliments to visiting dignitaries may post their sentry outside the guard room. If the guard room area or main gate site does not have sufficient space for the ceremony, the guard may be formed up at a location deemed suitable. In this case the instructions in paragraphs 48 to 50 above do not apply and the guard is simply positioned in line prior to the arrival of the dignitary.

53. The guard commander orders GUARD, GENERAL (ROYAL) SALUTE, PRESENT – ARMS as the dignitary arrives in front of the guard. For purely ceremonial guards, a position approximately 10 paces in front (centre) of the guard may be marked or a low dais may be erected for this purpose.

46. Lorsqu'une sentinelle est affectée à un poste où il n'y a pas encore de sentinelle, elle reçoit l'ordre de s'arrêter à cinq pas de son poste. Puis, au commandement « À VOTRE — POSTE », la sentinelle avance de cinq pas, s'arrête à son poste et fait demi-tour.

47. Lorsqu'elles sont relevées, les sentinelles se rendent au corps de garde, s'arrêtent et sont inspectées par le caporal qui leur donne ensuite le commandement « AU CORPS DE GARDE, ROM — PEZ ». Les sentinelles exécutent alors le commandement reçu.

### **APPEL AUX ARMES**

48. La sentinelle qui est de faction au poste le plus près du corps de garde avertit le commandant et la garde de l'approche des personnes à qui la garde doit rendre les honneurs (voir les paragraphes 12 à 19) en lançant l'appel « GARDE, AU — POSTE ». La garde se prépare alors à exécuter aux armes.

49. Si la sentinelle est en train de faire sa ronde, elle la termine avant de lancer l'appel « GARDE, AUX — ARMES ».

50. La garde sort du corps de garde au pas de gymnastique, les armes au port et baïonnette aux canons, se rassemble en se formant les rangs ouverts, l'arme à l'épaule et s'aligne immédiatement. L'adjudant ou le sergent supérieur de la garde ne met pas sa baïonnette au canon.

51. Les sentinelles qui sont à portée de voix du commandant de la garde s'arrêtent à leur poste et exécutent les ordres donnés par le commandant de la garde.

52. Les gardes formées uniquement pour rendre les honneurs à des dignitaires de passage peuvent poster leur sentinelle à l'extérieur du corps de garde. Si l'espace disponible au corps de garde ou dans le voisinage immédiat de la barrière ne permet pas d'y tenir la cérémonie, la garde peut être formée à un endroit approprié. Dans ce cas, les instructions indiquées aux paragraphes 48 à 50 ci-dessus ne s'appliquent pas et la garde se met simplement en ligne avant l'arrivée du dignitaire.

53. Le commandant de la garde ordonne « GARDE, SALUT GÉNÉRAL (ROYAL), PRÉSENTEZ — ARMES » au moment où le dignitaire arrive devant la garde. On peut marquer la position de ce dernier à environ 10 pas devant la garde (au centre) ou ériger une estrade d'honneur peu élevée s'il s'agit d'une garde formée uniquement dans le cadre de la cérémonie.

54. The guard commander orders SHOULDER – ARMS and reports the guard ready for inspection from his position on the right flank. If the dignitary wishes to inspect, he will step off at this time; the guard commander will remain at his position unless requested by the dignitary to accompany him. If the dignitary does not wish to inspect, he will say so. (It is usual for a non-military dignitary to arrive in company with a member of the unit being visited, who will brief the dignitary on this procedure beforehand as a matter of common courtesy.)

55. If the dignitary chooses to inspect the guard and asks the guard commander to accompany him, the guard commander will be on the dignitary's right for the front rank and on his left for the rear rank.

56. On completion of the inspection, the dignitary returns to the reviewing position or dais. If the guard commander has accompanied him, the guard commander returns to his position on the right flank of the guard.

57. The guard commander orders GUARD, GENERAL (ROYAL) SALUTE, PRESENT – ARMS; and SHOULDER – ARMS. The dignitary then leaves the area.

58. A dignitary passing a working guard at the entrance to a barracks or other location, may choose to acknowledge the compliment without stopping. In this case, the guard then completes its compliment normally after the dignitary has passed by.

59. If the guard is turned out for rounds, the duty officer may choose to inspect the guard room, cells, etc. If so, he shall request the guard commander to accompany him.

#### **DISMISSING THE GUARD**

60. After the dignitary or duty officer departs, the guard commander orders TO THE GUARD ROOM, DIS – MISS. The guard acts as ordered.

61. Purely ceremonial guards formed up in other locations, as noted in paragraph 52, may simply be dismissed if appropriate.

54. Le commandant de la garde ordonne « À L'ÉPAULE — ARMES » et, de sa place sur le flanc droit, annonce que la garde est prête pour la revue. Si le dignitaire désire la passer en revue, il doit commencer à ce moment; le commandant de la garde demeure à sa place à moins que le dignitaire ne lui demande de l'accompagner. Si le dignitaire ne désire pas passer la garde en revue, il en informe le commandant. (Les dignitaires civils arrivent souvent accompagnés d'un membre de l'unité visitée, qui informe le dignitaire de la façon de procéder, ce qui est une politesse élémentaire.)

55. Si le dignitaire demande au commandant de la garde de l'accompagner pendant la revue, celui-ci se place à la droite du dignitaire pendant la revue du rang avant et à sa gauche pendant la revue du rang arrière.

56. À la fin de l'inspection, le dignitaire retourne à sa position devant la garde ou sur l'estrade d'honneur. Si le commandant de la garde a accompagné le dignitaire, il retourne à son poste sur le flanc droit de la garde.

57. Le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, SALUT GÉNÉRAL (ROYAL), PRÉSENTEZ — ARMES »; et « À L'ÉPAULE — ARMES ». Le dignitaire quitte ensuite les lieux.

58. Un dignitaire qui passe devant une garde en faction à l'entrée d'un baraquement ou d'un autre endroit peut répondre au salut sans s'arrêter. Dans ce cas, la garde termine normalement son salut une fois que le dignitaire s'est éloigné.

59. Si la garde est appelée aux armes à l'occasion d'une ronde d'inspection, l'officier de service peut vouloir inspecter le corps de garde, les cellules, etc. Dans ce cas, il doit demander au commandant de la garde de l'accompagner.

#### **RENOI AU CORPS DE GARDE**

60. Après le départ du dignitaire ou de l'officier de service, le commandant de la garde donne l'ordre « AU CORPS DE GARDE, ROM — PEZ ». La garde exécute le commandement reçu.

61. Les gardes formées uniquement aux fins d'une cérémonie à d'autres endroits, comme dans le cas signalé au paragraphe 52, peuvent simplement recevoir l'ordre de rompre les rangs, s'il y a lieu.

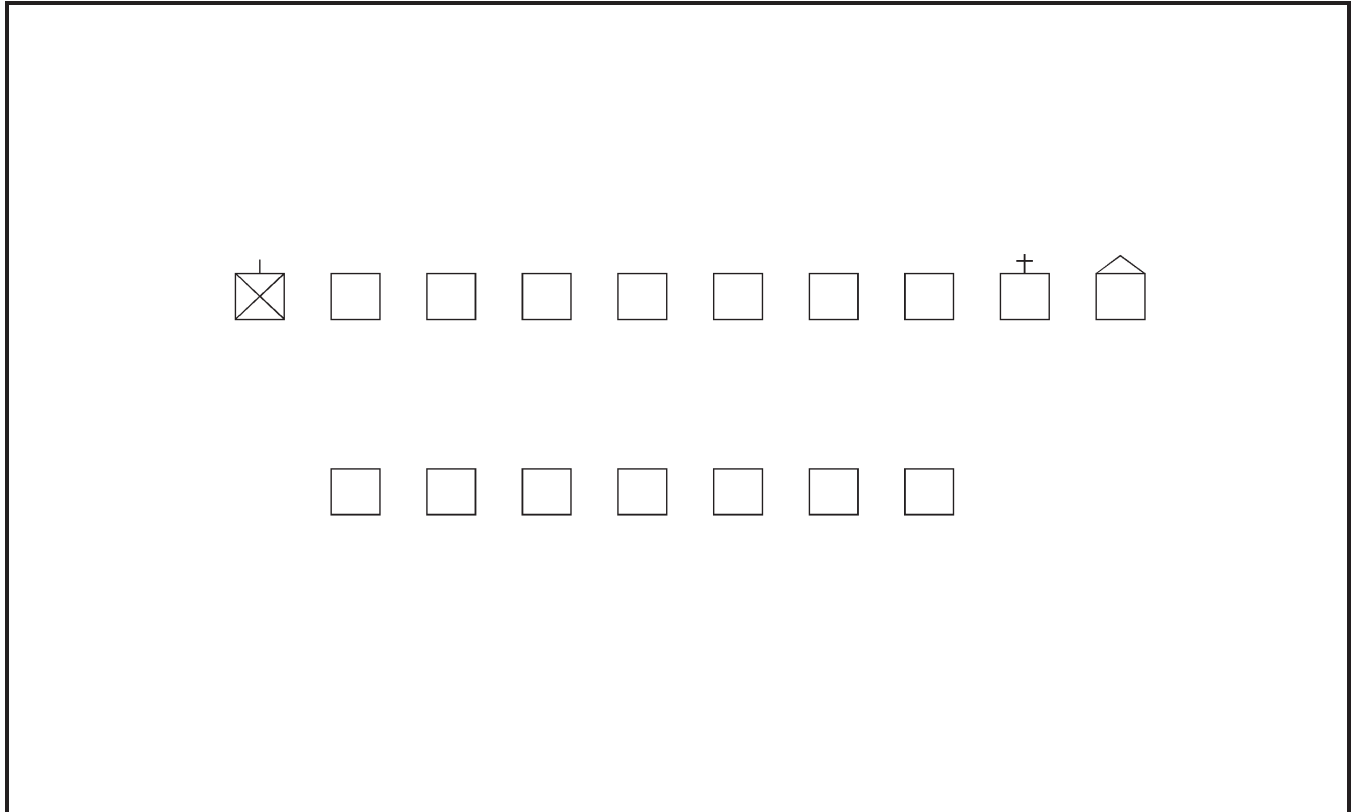


Figure 10-3-7 Quarter Guard after Being Turned out

Figure 10-3-7 Garde de caserne après avoir reçu le commandement garde, aux armes

62. The duty officer may also request the guard commander to dismiss the guard after the inspection.

62. L'officier de service peut également demander au commandant de la garde d'ordonner à la garde de rompre les rangs après l'inspection.

### HOUSEHOLD GUARDS

63. Household guards parade and work in the same manner as quarter guards, except as noted below.

### GARDES PRIVÉES

63. Les gardes privées se rassemblent et exécutent leurs fonctions de la même façon que les gardes de caserne, exception faite des formalités signalées ci-dessous.

64. Since household guards are mounted for a dignitary, their composition and size will be dependent on the dignitary's rank in the same manner as for guards of honour (see Table 10-2-1), rather than the number of posts to be manned. When the dignitary is not present at the household, the size of the guard may be reduced, so long as it is not reduced below that required to man the posts.

64. Comme les gardes privées sont formées pour rendre les honneurs à un dignitaire, à l'instar d'une garde d'honneur (tableau 10-2-1), leur composition et leur taille dépendent du grade du dignitaire et non du nombre de postes à doter. Lorsque le dignitaire est absent de sa résidence, la taille de la garde peut être réduite, mais il ne faut pas la réduire en deçà du nombre de sentinelles nécessaires pour les postes prévus.

65. Household guards, like guards of honour, shall be commanded by officers and shall carry Colours if appropriate for the unit concerned. For units possessing a stand of Colours, only one Colour

65. Les gardes privées, comme les gardes d'honneur, doivent être commandées par des officiers et doivent, s'il y a lieu, porter le drapeau consacré de l'unité intéressée. Dans le cas des

shall be carried: the Queen's Colour for Royal, Vice-Regal and Head of State guards when the dignitary is actually present in the household; and the Command/College/Regimental Colour on other occasions.

66. Household guards shall be mounted as detailed in Table 10-3-2. New guard officers shall be fallen in and old guard officers fallen out by the adjutant at the appropriate time in the ceremony.

67. If both the new and old guards are found by the same unit which possess a stand of Colours, each guard may carry a Colour. To ensure that the guard on duty holds the appropriate Colour, they may have to be exchanged at the time of relief along with keys, duty lists, etc.

68. Once the new guard has taken up its duties and turned in to the guard room, the Colour shall be lodged with the junior officer of the guard. Junior non-commissioned officers or other selected members of the guard shall act as Colour escorts; when not escorting the Colour, they shall be positioned in one file of the guard.

69. The guard will turn out in a size commensurate with the rank of the person being honoured. Standing orders shall detail the size of the guard or guard detachment, in each case.

unités qui possèdent un ensemble de drapeaux consacrés, seulement un drapeau consacré doit être porté : le drapeau consacré de la Reine pour les gardes royales, les gardes d'un représentant de la Reine et les chefs d'État lorsque le dignitaire est présent à la résidence; et le drapeau du commandement, du collège ou du régiment dans d'autres circonstances.

66. Les gardes privées sont formées de la façon indiquée au tableau 10-3-2. Au moment approprié au cours de la cérémonie, le capitaine-adjutant ordonne aux officiers de la garde montante de prendre leur poste et à ceux de la garde descendante de rompre les rangs.

67. Si la garde montante et la garde descendante appartiennent toutes les deux à la même unité qui possède un ensemble de drapeaux consacrés, chaque garde peut porter un drapeau consacré. Pour s'assurer que la garde de service porte le drapeau consacré approprié, les drapeaux consacrés peuvent être échangés au cours de la relève en même temps que les clés, les listes des tours de service, etc.

68. Une fois que la garde montante est en poste au corps de garde, le drapeau consacré doit être remis à l'officier subalterne de la garde. Les sous-officiers subalternes ou d'autres membres choisis de la garde doivent remplir le rôle d'escortes du drapeau consacré; lorsqu'ils n'escortent pas le drapeau consacré, ils doivent être placés dans une file de la garde.

69. La garde appelée aux armes doit être d'une taille appropriée au grade de la personne à qui elle doit rendre les honneurs. Les ordres permanents précisent la taille de la garde ou du détachement de la garde, dans chaque cas.

**SECTION 4****CEREMONIAL ARRIVAL AND DEPARTURE GUARDS****GENERAL**

1. Ceremonial arrival guards may be mounted to line on entrance, stairway or corridor for dignitaries entering a building, or the last few meters of a departing dignitary's exit route. They shall not be mounted when a guard of honour has been ordered for the occasion.

2. Ceremonial arrival and departure guards may be armed or unarmed.

**CEREMONIAL ARRIVAL GUARD**

3. Guards may be positioned to line a building's entrance, stairway or corridor for any personage to whom a quarter guard would turn out in a normal context (see Section 3, paragraph 11).

4. Ceremonial arrival guards shall be sized for their task. If the space to be lined is suitable, its composition is that of a ceremonial arrival guard (see Section 3, paragraph 7). Fewer personnel can be used if space is limited, i.e., when lining a short stairway. If alerts and salutes are to be sounded, the bugler/piper should be stationed near the doorway or entrance. If a band is present or no alerts or salutes are to be sounded, the bugler/piper may be omitted.

5. Ceremonial arrival guards are normally only provided on state occasions, i.e., at Rideau Hall, the Governor General's residence in Ottawa, for a reception for a visiting head of state or for investiture.

**DEPARTURE GUARD**

6. A departure guard may be mounted to pay final compliments to a military or civilian dignitary leaving by air, sea, rail or motor car. Departure guards shall only be mounted for personages entitled to a guard of honour (Table 10-2-1).

**SECTION 4****GARDES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART****GÉNÉRALITÉS**

1. Les gardes de caserne de cérémonie peuvent être formées en ligne à une entrée, dans un escalier ou le long d'un corridor pour rendre les honneurs à des dignitaires qui entrent dans un immeuble, ou encore le long des derniers mètres du parcours qu'emprunte un dignitaire à son départ. On ne forme pas de garde d'arrivée lorsqu'une garde d'honneur a été formée pour la circonstance.

2. Les gardes d'arrivée et de départ peuvent être armés ou non.

**GARDE D'ARRIVÉE**

3. Les gardes peuvent être placées en ligne à l'entrée d'un immeuble, dans un escalier ou le long d'un corridor pour rendre les honneurs à une personnalité à laquelle une garde d'arrivée présenterait les armes dans une situation normale (voir le paragraphe 11, section 3).

4. Les gardes d'arrivée doivent être d'une taille appropriée à leur tâche. Si l'espace où elles doivent être placées en ligne est approprié, elles sont composées de la même façon qu'une garde d'arrivée de cérémonie (voir le paragraphe 7 de la section 3). On peut réduire l'effectif si l'espace est limité, par exemple, lorsqu'on forme un cordon le long d'un escalier court. Si des alertes et des saluts doivent être sonnés, le clairon ou le cornemuseur doit être posté près de la porte ou de l'entrée. S'il y a une musique ou s'il n'y a aucune alerte ni salut à sonner, la présence du clairon ou du cornemuseur n'est pas nécessaire.

5. Les gardes d'arrivée sont normalement formées pour des occasions officielles, par exemple, à Rideau Hall, la résidence du Gouverneur général à Ottawa, à l'occasion de l'accueil d'un chef d'État de passage ou à l'occasion d'une investiture.

**GARDE DE DÉPART**

6. Une garde de départ peut être formée pour rendre les honneurs à un dignitaire militaire ou civil au moment de son départ par avion, par navire, par train ou par véhicule automobile. On forme une garde de départ seulement pour les personnalités qui ont droit à une garde d'honneur (tableau 10-2-1).



7. The composition of a departure guard is that of a ceremonial quarter guard (see Section 3, paragraph 7) commanded by a junior officer and assisted by a sergeant, less the bugler/piper; that is, one junior officer, one sergeant and 14 corporals and privates.

#### **POSITIONING THE GUARD**

8. The guard shall be formed up in two ranks and marched to the site.

9. Upon arrival, the guard shall be halted in position or, for stairways and corridors, along the length of the passageway in pre-arranged positions or as for street lining (see Chapter 12).

10. For a vehicle or other doorway, the guard shall be halted so that the front rank is in line with the right side of the doorway. For a departure guard at an aircraft, alignment is with the right side of the boarding ramp and no closer to the aircraft than the wing tip (see Figure 10-4-1). The guard commander shall then order GUARD ADVANCE, LEFT – TURN; REAR RANK, STAND – FAST; FRONT RANK, THREE PACES FORWARD – MARCH; and FRONT RANK, ABOUT – TURN.

11. The guard shall then be dressed by the commander ordering REAR RANK RIGHT, FRONT RANK LEFT – DRESS. The marker and the right-hand individual of the rear rank will ensure they are directly opposite each other. For a departure guard at an aircraft, the right-hand individual of the rear rank will ensure that the ranks are positioned outside the aircraft's wing tip.

12. After the command GUARD, EYES – FRONT has been given, the guard, if carrying arms, shall be given the command ORDER – ARMS and then stood at ease to await the arrival of the personage for whom the guard has been mounted.

7. La composition d'une garde de départ est la même qu'une garde de caserne de cérémonie (voir le paragraphe 7 de la section 3) qui est commandée par un officier subalterne secondé par un sergent, mais clairon ou cornemuseur en moins; elle se compose donc d'un officier subalterne, d'un sergent et de 14 caporaux et soldats.

#### **MISE EN PLACE DE LA GARDE**

8. La garde doit être formée sur deux rangs et marcher jusqu'à l'emplacement déterminé.

9. À son arrivée, la garde reçoit l'ordre de s'arrêter et de demeurer en place ou, dans le cas d'une garde placée le long d'un escalier ou d'un corridor, elle est placée à des positions prédéterminées le long du passage à la manière d'un cordon le long d'une rue (voir chapitre 12).

10. Dans le cas d'un véhicule ou d'un immeuble, la garde s'arrête lorsque le rang avant est en ligne avec le côté droit de la porte du véhicule ou de l'immeuble. Si un dignitaire part en avion, la garde doit être alignée avec le côté droit de la rampe d'embarquement et éloignée de l'avion d'une longueur d'aile (voir la figure 10-4-1). Le commandant de la garde donne alors les commandements « GARDE VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »; « RANG ARRIÈRE, IMMOBILE »; « RANG AVANT, TROIS PAS VERS L'AVANT — MARCHÉ »; et « RANG AVANT, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ ».

11. Le commandant de la garde aligne alors la garde en donnant le commandement « RANG ARRIÈRE, PAR LA DROITE, RANG AVANT, PAR LA GAUCHE, ALI — GNEZ ». Le guide et l'homme de droite du rang arrière s'assurent qu'ils sont bien l'un en face de l'autre. S'il s'agit d'une garde de départ près d'un avion, l'homme de droite du rang arrière veille à ce que les rangs formés se trouvent à l'écart de l'aile de l'avion.

12. Après que le commandement « GARDE — FIXE », a été donné, la garde, si elle est armée, reçoit l'ordre « AU PIED — ARMES » et adopte la position en place repos jusqu'à l'arrivée du dignitaire auquel elle doit rendre les honneurs.



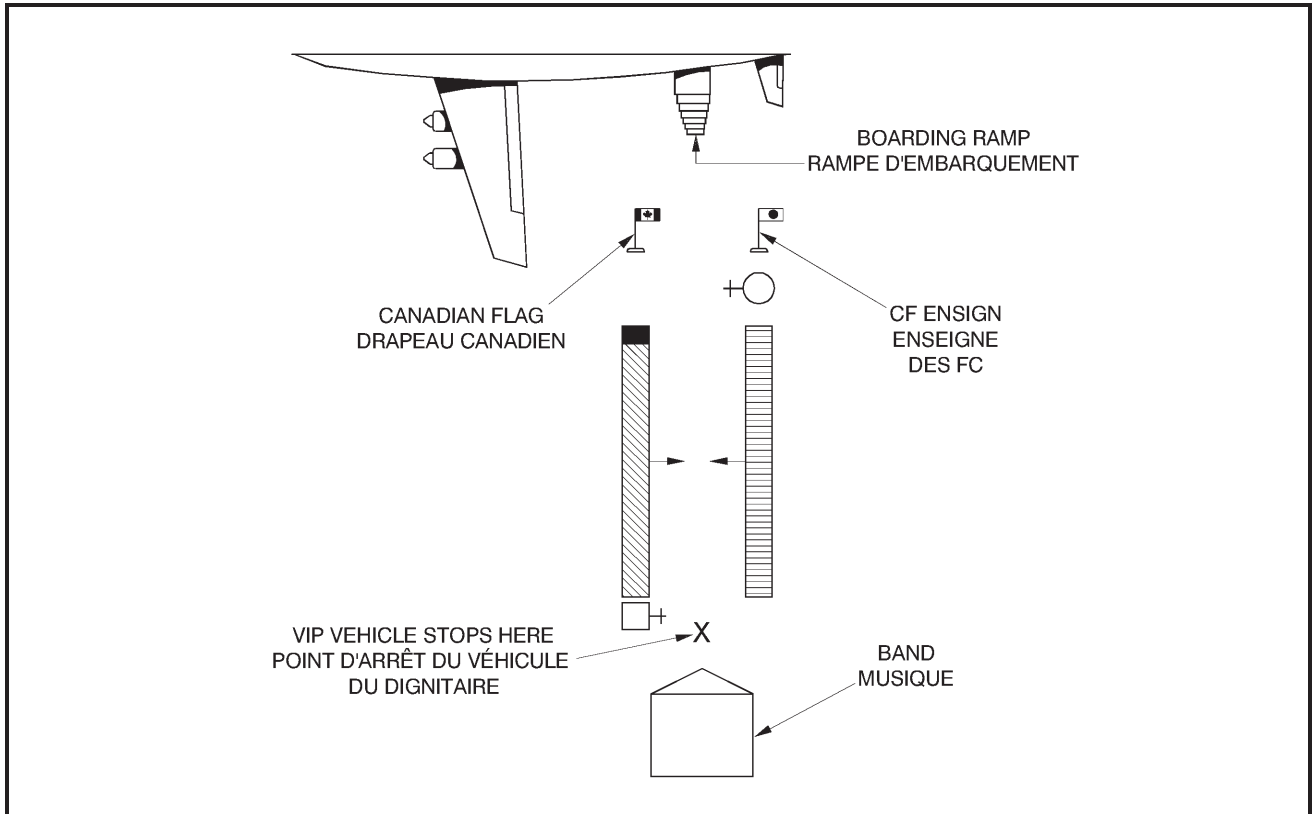


Figure 10-4-1 Departure Guard

Figure 10-4-1 Garde de départ

13. For a ceremonial arrival guard, the guard commander shall take post nearest the entrance on the right hand side of the dignitaries as they enter. The second in command shall take post on the opposite flank and opposite side. If a ceremonial arrival guard is maintained in place to pay compliments when the dignitaries leave the building, the commander and second in command shall change sides to place the former on the right hand side of the dignitaries as they leave.

14. For a departure guard, the guard commander shall take post on the right flank of the rear rank, i.e., on the right hand side of the departing personage; the sergeant on the opposite flank of the front rank, nearest the personage's arrival point, facing in the opposite direction from the commander.

15. The band, if in attendance, should be positioned in the most suitable location.

16. For a departure guard, the following flags shall be flown from two staffs as shown in Figure 10-4-1:

- a. the National Flag of Canada; and

13. S'il s'agit d'une garde d'arrivée, le commandant de la garde doit se placer près de l'entrée du côté droit des dignitaires au moment où ceux-ci entrent. Le commandant adjoint doit se placer du côté opposé. Si la garde d'arrivée reste sur place pour rendre les honneurs aux dignitaires au moment de leur sortie, le commandant et le commandant adjoint changent de place de façon à ce que le commandant se trouve à la droite des dignitaires au moment de leur sortie.

14. Dans le cas d'une garde de départ, le commandant de la garde doit se placer sur le flanc droit du rang arrière, c'est-à-dire à la droite du dignitaire qui s'en va; le sergent se place sur l'autre flanc du rang avant, le plus près du point d'arrivée du dignitaire, faisant face dans la direction opposée à celle du commandant.

15. La musique, si elle est présente, doit se placer à l'endroit le plus approprié.

16. Lorsqu'une garde de départ est formée, les drapeaux suivants doivent être hissés à deux mâts comme le montre la figure 10-4-1 :

- a. le drapeau national du Canada; et

- b. either the national flag of the departing personage's country or, if the latter is not applicable, the Canadian Forces Ensign or a command flag in accordance with the instructions in A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF, Chapter 13, Annex A.

- b. soit le drapeau national du pays du dignitaire ou, si cela n'est pas approprié, l'enseigne des Forces canadiennes ou un drapeau de commandement, conformément aux directives de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC, chapitre 13, annexe A.

## COMPLIMENTS

17. For a ceremonial arrival guard mounted to honour a number of personages, e.g., at an investiture, clear instructions must be given to the guard commander on the levels of compliments to be paid to the different arriving personages. That is, when the guard is to be ordered to stand at ease, at attention and, if armed, when arms are to be shouldered or presented (for swords, the carry, recover or salute).

18. For a personage entitled to full compliments on arrival or departure, when the vehicle carrying the personage comes to a stop, the guard commander shall bring the guard and band to attention and proceed as follows:

- a. **With Arms.** The guard commander shall order SHOULDER – ARMS and as the personage approaches to proceed without pause through the guard, GUARD, PRESENT – ARMS. The band shall softly play appropriate music. When the personage has passed through the guard, the guard commander shall order, GUARD, SHOULDER – ARMS.
- b. **Without Arms.** After the guard and band has been ordered to attention, the band shall softly play appropriate music. As the personage proceeds through the ranks, the guard commander only shall salute. The salute shall be terminated then the personage has passed through the guard, and the band shall then cease playing.

19. The words of command for a ceremonial arrival guard lining an interior stairway or corridor shall only be loud enough to be heard by the guard. Pre-arranged signals may be used in lieu.

## SALUTS

17. Lorsqu'une garde d'arrivée est formée pour rendre les honneurs à un certain nombre de personnalités, par exemple lors d'une investiture, il faut donner des instructions claires au commandant de la garde sur les différents types de salut à exécuter selon les différentes personnalités, c'est-à-dire lui préciser le moment où la garde recevra l'ordre de se mettre en place repos, au garde-à-vous et, si la garde est armée, le moment où elle devra mettre l'arme à l'épaule ou présenter les armes (dans le cas des sabres, le moment où elle devra adopter la position sabre en main, replacez le sabre ou saluez).

18. Pour un dignitaire qui a droit à tous les honneurs à son arrivée ou à son départ, lorsque le véhicule à bord duquel il se trouve s'arrête, le commandant de la garde doit ordonner à la garde et à la musique de se mettre au garde-à-vous et procéder comme suit :

- a. **Avec armes.** Le commandant de la garde doit donner le commandement « À L'ÉPAULE — ARMES » et au moment où le dignitaire s'approche pour passer la garde en revue sans faire de pause, il donne le commandement « GARDE, PRÉSENTEZ — ARMES ». La musique doit jouer une pièce appropriée discrètement. Lorsque le dignitaire a passé la garde, le commandant de la garde doit donner le commandement « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES ».
- b. **Sans armes.** Après que la garde et la musique ont reçu l'ordre de se mettre au garde-à-vous, la musique doit jouer une pièce appropriée discrètement. Lorsque le dignitaire passe dans les rangs, seul le commandant de la garde salue. Ce dernier doit cesser de saluer lorsque le dignitaire est passé, et la musique doit alors cesser de jouer.

19. Les commandements donnés à une garde d'arrivée placée le long d'un escalier ou d'un corridor à l'intérieur d'un immeuble doivent être donnés assez fort pour que la garde les entende, sans plus. Des signaux prédéterminés peuvent être utilisés à la place des commandements.

## **DISMISSING THE GUARD**

20. After the personage or personages have cleared the area, the guard may be marched off and dismissed.

21. For safety reasons when a personage is departing by air, immediately after the aircraft door has been closed, the guard commander shall order FRONT RANK, THREE PACES FORWARD – MARCH; and GUARD, MOVE TO THE LEFT, RIGHT AND LEFT – TURN (turning away from the aircraft); and then march the guard and band off to the dismissal area.

## **RENOI DE LA GARDE**

20. Après le départ du dignitaire ou des dignitaires, le commandant peut ordonner à la garde de quitter les lieux et de rompre les rangs.

21. Pour des raisons de sécurité lorsqu'un dignitaire part par avion, immédiatement après qu'on a fermé la porte de l'avion, le commandant de la garde donne les commandements « RANG AVANT, TROIS PAS VERS L'AVANT — MARCHÉ »; et « GARDE, VERS LA GAUCHE, À DROITE ET À GAUCHE, TOUR — NEZ » (chaque rang tournant du côté opposé à l'avion) et ramène la garde et la musique au point de dispersion.

